



Avril-Mai 2016

Les arts plastiques à La Réunion

(Éléments de connaissance et d'informations)

Les arts plastiques à La Réunion

Éléments de connaissance et d'informations

**Travaux de la commission 1 « Vivre ensemble »
(Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique)
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion
2012 à 2015**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les arts plastiques à La Réunion constituent un véritable trésor non seulement artistique mais aussi « poétique » qui témoigne de l’imaginaire propre à la culture réunionnaise. Ce trésor artistique est indéniable avec notamment la collection Ambroise VOLLARD¹ (1868- 1939), célèbre marchand de tableaux parisien, né à Saint-Denis.

Aussi, depuis sa création en 1984, le Conseil de la culture, de l’éducation et de l’environnement de La Réunion, n’a eu de cesse d’œuvrer en faveur des arts plastiques, de leur développement, de leur démocratisation. Populariser au maximum cette pratique artistique tant à travers des échanges, des expositions que des pratiques elles-mêmes sur la base de valeurs partagées, tel est l’objectif poursuivi.

En effet, outre leurs pouvoirs représentatifs, les arts plastiques se doivent d’être aussi éducatifs et surtout rassembler les Réunionnais. Ne serait-il pas rassurant de se retrouver dans les arts plastiques comme ils peuvent l’être dans la musique locale, et s’accorder le temps d’une interprétation nécessairement contradictoire, sur la contemplation critique d’œuvres d’arts.

Ne serait-il pas temps pour les Réunionnais de considérer les arts plastiques comme un champ d’enseignement et de recherche tant pratique que théorique, qui interroge aussi bien les domaines de la création artistique expérimentale (de la peinture aux autres modalités plastiques, sculpture, architecture, design, images interactives...) que ceux de l’esthétique, de l’histoire de l’Art, de la muséographie, de l’exposition...? Il s’agit de ne pas perdre de vue les horizons les plus lointains de l’art et de porter une attention particulière à son âge contemporain et notamment aux nouveaux médias qui le travaillent aujourd’hui.

À ces fins, deux directions sont particulièrement investies par le CCEE : non seulement la plus juste perception au niveau local du secteur, des artistes, de leurs problématiques, des solutions qu’ils peuvent développer, mais aussi en corollaire, la connaissance au niveau national des expériences menées, des usages dans le domaine et des « remèdes » appliqués pour son essor au sein des populations.

C’est ainsi que le CCEE, au-delà des avis réguliers et des diverses propositions formulées auprès des élus et des différentes instances spécialisées en la matière, développe des initiatives en tous genres : journées d’études, missions, structurations de réseaux d’acteurs au niveau de La Réunion. La dernière en date est ce rapport sur « Les arts plastiques à La Réunion ». Celui-ci comporte un état des lieux non exhaustif du secteur et donne le point de vue de notre assemblée sur les arts plastiques dans notre île. Ce document a modestement l’ambition de contribuer à enrichir la réflexion dans ce domaine.

Un secteur des arts plastiques fort, libéré de ces contraintes, créatif à souhait dans l’île, reste en effet à amplifier pour qu’il se construise davantage encore. Il convient plus que jamais de le consolider, de l’encourager et de le renforcer.

¹ Ambroise VOLLARD a publié des souvenirs sur les artistes de son temps et a surtout laissé un legs important de toiles et dessins à sa ville natale, legs qui constitue un fonds important du Musée Léon Dièrx.

Son père, notaire à Saint-Denis, voulait transmettre son étude à son fils. Mais, parti à Montpellier puis à Paris pour y faire ses études, le jeune Ambroise fut séduit par la vie artistique de la capitale. Il fréquenta les peintres de l’époque, se passionna pour leur travail et décida de devenir marchand de tableaux. Et quel marchand ! Un des génies de son époque, capable de discerner, bien avant tout le monde, l’immense talent d’un CÉZANNE, d’un PICASSO, d’un GAUGUIN, d’un MATISSE, qu’il révéla au public parisien. Il devint riche, adulé, célèbre. Ses compatriotes Marius-Ary LEBLOND, écrivains fameux, vinrent le solliciter quand ils voulurent créer le Musée Léon Dièrx. Il offrit quelques œuvres : le don VOLLARD. Ambroise VOLLARD écrivit aussi. On lui doit aussi quelques fantaisies, comme l’Almanach du père Ubu ou Sainte Monique. Son ouvrage le plus célèbre est « Les souvenirs d’un marchand de tableaux », où il raconte son ascension, la rencontre avec les plus grands artistes et puissantes personnalités. Il mourut dans un accident de voiture. Après diverses péripéties (la guerre venait d’éclater, il fallait protéger les œuvres), son frère Lucien fit parvenir, en 1947, plus de 150 tableaux, estampes, sculptures, qui constituent le legs VOLLARD, considérable enrichissement du Musée Léon Dièrx. C’est donc grâce aux deux frères VOLLARD que La Réunion a un des plus riches musées impressionnistes et post-impressionnistes de France. (Source : Dictionnaire illustré de La Réunion - volume 7 - Diffusion culturelle de France, 1991).

Espérons qu'à la lecture de ce document, de nouveaux artistes viendront se joindre à nous pour faire vivre cette aventure au plus grand nombre.

Les acteurs même des arts plastiques sont multiples, divers et variés. L'initiative privée, l'action des citoyens sont déterminantes. Les associations, les collectifs, les galeries privées, les collectionneurs, les collectivités territoriales et locales, le monde de l'entreprise, sont autant de partenaires qu'il faut fédérer pour qu'ils participent tous, à leur manière, au développement des arts plastiques à La Réunion. C'est une exigence de solidarité active, de cohérence et de méthode.

Roger RAMCHETTY
Président du CCEE de La Réunion

INTRODUCTION

Depuis 2012, le CCEE a entrepris de réaliser un état de la situation des arts plastiques et des artistes plasticiens sur le territoire réunionnais. Cette mission est menée par la commission « Vivre ensemble » (culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel et numérique). À travers cette commission, le CCEE se positionne comme « incubateur » au service d'une possible structuration du secteur des arts plastiques à La Réunion en favorisant notamment des logiques de mise en réseau.

La commission « Vivre ensemble » a tenu des réunions mensuelles à ce sujet, a organisé des rencontres thématiques autour de problématiques en lien avec les arts plastiques. Elle a également mené des entretiens avec les acteurs institutionnels, associatifs et des artistes plasticiens afin de recueillir leurs témoignages.

Par ailleurs, le CCEE dispose d'un important corpus de documents, rapports, actes de colloques, études, qui à des degrés différents, font référence aux arts plastiques à La Réunion. Ces archives apportent des éléments historiques qui éclairent d'une certaine manière l'évolution de cette discipline depuis 1982 et constituent un socle de références pour les travaux menés par la commission. Référence est faite également dans ce rapport à la thèse de Patricia DE BOLLIVIER soutenue en 2005, « Art contemporain réunionnais, art contemporain à La Réunion : construction locale de l'identité et universalisme en art en situation post-coloniale ». Cette thèse apporte des informations essentielles sur le développement et la place des arts plastiques à La Réunion jusqu'au début des années 2000.

Au regard de ces éléments contextuels, l'objectif du CCEE, à travers la rédaction de ce rapport, est double. Il s'agit dans un premier temps de synthétiser et de structurer toutes les données et informations extraites du corpus de documents archivés depuis 1982 en lien avec les arts plastiques. Ces données sont complétées par les travaux effectués par la commission « Vivre ensemble » de 2012 à juin 2015 auprès des acteurs institutionnels et associatifs et des références bibliographiques en lien avec le domaine des arts plastiques. Dans un second temps, le rapport repérera certains freins au développement des arts plastiques et proposera quelques pistes de réflexions et des préconisations propres à favoriser un nouvel essor.

Plusieurs autres problématiques sous-tendent cette réflexion :

- quelle est la place des arts plastiques dans les politiques publiques ?
- qu'en est-il de la professionnalisation de l'artiste plasticien à La Réunion ?
- quels sont les outils d'expertise et d'évaluation pour ce secteur ?
- quels sont les obstacles à la diffusion du travail des plasticiens dans l'île et à l'extérieur ?
- comment s'organise le secteur dans ses dimensions institutionnelles, commerciales et associatives ?

Une première partie apportera des informations sur le secteur des arts plastiques à La Réunion. Il sera tout d'abord question des politiques publiques relatives aux arts plastiques à La Réunion, à travers l'action de l'État, du Conseil régional, du Conseil départemental, des communes et des intercommunalités. Puis, sera évoquée la situation des associations œuvrant dans ce champ. Quel est le rôle des associations ? Ont-elles les moyens matériels, financiers et humains suffisants et nécessaires pour fonctionner ? Pour finir, seront abordées les questions liées à un « marché de l'art à La Réunion ». Y a-t-il un réseau de collectionneurs ? Quels sont ses critères ?

La deuxième partie concernera le métier, le statut, les possibles parcours professionnels de l'artiste plasticien. Il sera également question de sa reconnaissance dans un contexte où la discipline, nous le verrons, peine encore à trouver et à prendre sa place.

La troisième partie s'intéressera aux outils dont il dispose pour se faire connaître et valoriser ses œuvres : lieux d'expositions, publications papier et numérique, web et événements. Un volet portera sur le développement de l'analyse critique des œuvres.

La quatrième partie du rapport traitera de l'enseignement et de la formation dans le secteur des arts plastiques.

Enfin, la cinquième partie posera des jalons d'une organisation plus efficace du secteur au service du travail des artistes.

1^e PARTIE

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

SUR LA SITUATION DES ARTS PLASTIQUES À LA RÉUNION

Avant d'évoquer des informations sur les arts plastiques à La Réunion, il est intéressant de faire un rappel historique. Dans les actes des « Rencontres de la culture » organisées par le CCEE en 2000 il est souligné que le secteur des arts plastiques a pris son véritable essor à La Réunion au début des années 1990 sous l'impulsion d'Éric BOYER, Président du Conseil général de 1988 à 1994, qui organisa notamment des États généraux des arts plastiques. Parallèlement, est créé au Port par Alain SÉRAPHINE en 1991, le projet d'école des beaux-arts et des métiers d'art de La Réunion qui devient en 2011 l'ESA de La Réunion, un établissement public. Depuis 1990, les artistes plasticiens, avec le soutien d'institutions, de galeries privées et d'associations, se sont ainsi installés dans le paysage culturel réunionnais.

En 2015, la question est donc légitime : « Arts plastiques à La Réunion, où en sommes-nous ? ». Qu'en est-il presque plus de deux décennies plus tard ?

A - LES POLITIQUES PUBLIQUES

1 • L'ÉTAT

À La Réunion, la Direction des affaires culturelles (DAC) de l'océan Indien, autrefois la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)² est placée sous l'autorité du préfet de région. Elle est chargée de la mise en œuvre, au niveau régional, des priorités définies préalablement par le ministère de la culture et de la communication. Elle exerce aussi une fonction d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales et des partenaires culturels locaux. Ses missions couvrent tous les secteurs d'activité du ministère : lecture, musique, arts plastiques, danse, théâtre, cinéma et audiovisuel, culture scientifique et technique, musées, archives et patrimoine. Elle est de ce fait le représentant en région de tous les services du ministère.

Au-delà de l'application des directives de l'administration centrale dans chacun de ces domaines, c'est sur elle que repose la cohérence d'une politique globale en région. Elles assurent en effet la communication et la mise en œuvre de l'ensemble des interventions du ministère en fonction des objectifs communs à tous les secteurs et indiqués comme prioritaires par le ministre, à savoir :

- l'aménagement du territoire et l'élargissement des publics ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- l'économie culturelle.

² La DRAC était le service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication à La Réunion. Le 1^{er} janvier 2010, la DRAC Réunion a absorbé le Sdap et l'a fusionné avec son service du patrimoine. Le 1^{er} janvier 2011, elle est renommée DAC-OI. La DAC-OI est organisée de la manière suivante :

- le secrétariat général et le service du développement culture ;
- le service du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

La DRAC hier, la DAC-OI aujourd'hui, a joué et continue à jouer, depuis trente ans, un rôle essentiel afin de mieux assurer la présence de la politique culturelle de l'État sur l'ensemble du territoire national. Elles ont également participé à sensibiliser les collectivités locales et joué un rôle d'expertise et de conseil auprès des élus et des acteurs culturels.

Pour conduire ces actions, chaque direction comprend un siège régional et des unités territoriales. Le directeur régional des affaires culturelles est entouré d'une équipe aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, très diversifiées. Elle comprend notamment des conseillers thématiques pour les différents champs d'action du ministère, comme le conseiller pour le livre et la lecture, ou encore le conseiller pour les musées. Il est à noter que de 1983 à 1986 puis à partir de 1999 un conseiller « arts plastiques » est chargé de mettre en œuvre les orientations du ministère en matière d'art plastique à La Réunion. Chaque direction régionale dispose d'un centre d'information et de documentation ouvert au public.

D'une manière générale, le rôle et les missions de la DAC en faveur des arts plastiques, tels que défini par le ministère, se font en liaison avec la délégation aux arts plastiques à travers des interventions dans le domaine de l'art : la peinture, la sculpture, la photographie, l'audiovisuel, les nouvelles technologies, les arts décoratifs et la création industrielle, la bande dessinée, la mode et le graphisme... Les missions sont triples : l'aide à la diffusion, le soutien à la création et le soutien à la formation. La DAC apporte les conseils et les informations nécessaires aux créateurs pour faciliter leurs conditions de travail et leur insertion sociale et économique, instruit les demandes de subventions, suit l'activité des centres d'art et du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) ainsi que la promotion de ces structures. Elle initie et soutient des projets en région, favorise la coopération entre ces différents acteurs afin de créer un réseau vivant d'institutions et d'événements destinés à promouvoir la création contemporaine. Elle assure le suivi des dossiers relatifs à l'enseignement des arts et à la formation, ainsi que les opérations de commande publique et du 1 % artistique³ (ou 1 % culturel) et les programmes d'investissement pour la création d'ateliers d'artistes.

En faveur de l'éducation, la DAC attribue des aides annuelles en fonctionnement à l'école d'arts, après avis des inspections pédagogiques concernées. Elle conduit de nombreuses actions en liaison avec le rectorat et les autres services de l'État pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et universitaire, et dans les autres lieux d'accueil des enfants et des jeunes (crèches, centres de loisirs, etc.), qu'il s'agisse de la connaissance du patrimoine, de l'initiation aux langages artistiques ou de l'approche de la création contemporaine. La DAC soutient également le développement du mécénat culturel.

Ainsi, au niveau de l'État, le ministère de la Culture et de la Communication mène une politique en faveur des arts plastiques, du design, de la mode et des métiers d'art. Elle est mise en œuvre par la DGCA qui est la tutelle pédagogique des écoles nationales et territoriales supérieures d'art et assure un soutien à la création et des réseaux de diffusion (fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art). Le CNAP est son opérateur, notamment pour le soutien aux artistes et la gestion de la collection du Fonds national d'art contemporain.

Plus particulièrement, à La Réunion, la DAC-OI répond à quatre ambitions :

- faire de la culture un moteur de l'aménagement du territoire ;
- favoriser l'éducation et l'enseignement supérieur artistique ;
- renforcer la coopération régionale ;
- faire de la culture un vecteur de croissance économique.

³ Créé en 1951, le « 1 % artistique » ou « culturel » est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux, à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords. Les expositions hors de l'île posent également la question de l'insularité et les frais de déplacement qui en découlent.

2 • LA RÉGION RÉUNION

La Région Réunion à travers sa compétence « Culture » encourage et valorise toutes les expressions qui se fondent sur un langage artistique fort, empreint d'une culture riche et plurielle et accessible au grand public. Parmi les quatre musées régionaux⁴ le MADOI et le Musée Stella Matutina ont une vocation artistique et porte l'appellation « Musée de France », accordée par les services de l'État.⁵

Depuis 1982 dans le cadre de la politique de décentralisation mise en place par l'État, des FRAC ont été créés pour permettre à l'art contemporain d'être présent dans chaque région de France. L'État et la Région Réunion en assurent le financement.

Le 23 juillet 2007, le FRAC Réunion devient Établissement public de coopération culturelle. Instauré par la loi du 4 janvier 2000. L'EPCC est un établissement public qui permet d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants. Le FRAC Réunion a inauguré le 5 juillet 2013 ses nouveaux locaux situés maison Bédier sur le périmètre du Musée de Stella Matutina à Piton Saint-Leu, commune de Saint-Leu.

Chaque FRAC possède une histoire, une collection et un programme d'activités qui lui confèrent une identité singulière, et repose sur une direction artistique.

Ses missions, définies dans l'arrêté du 23 juillet 2007⁶ portant création de l'EPCC FRAC, sont les suivantes :

- l'acquisition d'œuvres d'art contemporain ;
- la diffusion de cette collection ;
- la sensibilisation aux démarches artistiques envers le public le plus large ;
- l'assistance technique par une activité de conseil auprès des collectivités, des associations, des entreprises ou tout autre partenaire ;
- le développement d'une politique culturelle et artistique dynamique.

Depuis 1992, le CCEE a émis de nombreux avis visant à améliorer le fonctionnement du FRAC. Cette même année, dans son avis sur le projet d'orientations budgétaires du Conseil régional, il souhaitait que la Région continue sa politique d'acquisition d'œuvres d'art et mette en place un véritable musée régional de l'art contemporain où toutes ses œuvres seraient exposées. Il demandait également qu'un bilan d'activités du FRAC soit fait chaque année (acquisitions, expositions...) et surtout communiqué. En 1993, le CCEE est d'avis que le FRAC s'ouvre davantage sur les artistes africains et sur ceux de l'océan Indien et se félicite des nouvelles orientations.

Dans son avis sur le Bilan d'activité de la Région pour 1995, en matière d'arts plastiques, le CCEE constate avec satisfaction les progrès accomplis dans ce domaine, en particulier grâce à la politique du FRAC : exposition des œuvres d'artistes réunionnais en Afrique, en Europe, venue d'artistes de l'extérieur, résidences d'artistes. Le CCEE encourage alors fortement la collectivité à poursuivre dans ce sens. Ces échanges permettent de développer une coopération culturelle enrichissante et de mieux faire connaître La Réunion dans ce domaine.

4 La Cité du Volcan, Musée Stella Matutina, Kélonia et le MADOI.

5 L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. Cette appellation peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif. www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Appellation-Musee-de-France.

6 Arrêté préfectoral n° 2354 en date du 23 juillet 2007.

Mais, dans les années 2000, le CCEE s'inquiète devant l'incertitude persistante sur le devenir du FRAC. Deux ans plus tard, il s'interroge sur sa situation, ses actions, son fonctionnement, la politique développée en faveur de l'art contemporain et souhaite une meilleure lisibilité de celle-ci. En 2006, la Commission « Vivre ensemble » insiste à nouveau sur la nécessité de clarifier au plus vite l'avenir de ce fonds par rapport au projet de Pôle régional d'art contemporain qui figurait parmi les préconisations du Conseil régional dans son bilan d'activités pour l'exercice 2006.

Il est à signaler également que la collectivité régionale accorde des soutiens financiers :

- aux associations (aide à la mobilité, programmation artistique et/ou accompagnement de projet artistique) ;
- aux artistes (acquisitions de matériels et d'œuvres, aide à la mobilité).

3 • LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Outre les deux compétences obligatoires (gestion des Archives départementales et de la Bibliothèque départementale de prêt), le champ de l'action culturelle mené par le Conseil départemental est vaste et multiple. Placée sous le signe du pluralisme des expressions artistiques et de la culture, sa politique revêt plusieurs dimensions grâce notamment aux divers équipements culturels dont il a la charge. À La Réunion, les arts plastiques sont représentés dans deux de ses équipements : le musée Léon Dierx et l'Artothèque. Il a également la responsabilité du Muséum d'histoire naturelle de La Réunion et du musée historique de Villèle⁷ qui accueillent ponctuellement des expositions.

Le Musée Léon Dierx⁸

Créé en 1911 par deux intellectuels créoles, Marius et Ary LEBLOND⁹, lauréats du prix Goncourt en 1909 pour leur roman « En France », il est le deuxième musée à avoir été créé dans l'île, après le Muséum d'histoire naturelle. D'abord baptisé Musée de La Réunion, l'établissement prend, dès 1912, le nom du poète parnassien Léon Dierx (1838 - 1912), originaire de l'île. Musée historique et artistique, il s'oriente résolument vers les beaux-arts à la suite du don d'une partie de la collection Ambroise VOLLARD¹⁰ par son frère Lucien VOLLARD en 1947. Ce don de cent cinquante-sept œuvres de soixante-trois artistes renommés est inauguré à Paris par le président de la République, en compagnie du ministre des Colonies, puis à La Réunion par le premier préfet du nouveau département.

Lors de la départementalisation des anciennes colonies françaises, en 1946, le musée acquiert, comme d'autres établissements patrimoniaux (archives et bibliothèques), le statut départemental. Aujourd'hui, le musée Léon Dierx contribue au développement du patrimoine réunionnais et participe à l'effort de démocratisation de l'accès à la culture. Le musée présente un large panorama de la création plastique occidentale et locale de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930, avec trois axes principaux :

- le fonds d'art moderne du marchand d'art parisien et éditeur Ambroise VOLLARD ;
- les collections historiques comprenant des œuvres d'artistes du XIX^e siècle originaires de La Réunion ou y ayant travaillé ;
- un fonds artistique contemporain interrogeant l'objet constitutif du musée et participant au questionnement fondamental sur l'identité.¹¹

⁷ labellisé « Musée de France ».

⁸ labellisé « Musée de France ».

⁹ Marius-Ary LEBLOND est le nom de plume de deux écrivains, journalistes et critiques d'art réunionnais qui étaient cousins : Georges ATHÉNAS et Aimé MERLO.

¹⁰ Ambroise VOLLARD est un marchand d'art, galeriste, éditeur et écrivain français né à Saint-Denis de La Réunion le 3 juillet 1866 et mort à Versailles le 22 juillet 1939. Il révéla CÉZANNE, GAUGUIN, VAN GOGH, MATISSE, PICASSO. Avant-gardiste en matière d'art moderne, il se lia d'amitié avec les plus grands peintres de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. (source : Wikipédia).

¹¹ Source : MUSEOFILÉ, répertoire des musées français, www.culture.gouv.fr/documentation/museo/museo-carto.htm.

L'Artothèque

Dans le sillage du mouvement de décentralisation culturelle qui a vu naître au début des années 1980, les FRAC et les Centres d'art, les artothèques ont été créées pour favoriser la diffusion de l'art contemporain en région. Par le prêt d'œuvres qui fait leur spécificité, elles introduisent, pour le plus grand nombre, un nouvel espace d'appropriation de l'art contemporain.

Créée en 1991 à La Réunion sur l'initiative du Département, l'Artothèque a pris une part importante dans la diffusion de l'art contemporain. Dans un premier temps, la politique d'exposition s'engage sur les chemins de la « construction de l'homme réunionnais », une ambition portée par le Président du Conseil général de l'époque, Eric BOYER.

Au fur et à mesure que s'affirme la dynamique culturelle et artistique de l'île, la politique d'acquisition de l'Artothèque ouvre son horizon vers d'autres territoires où converge l'histoire de La Réunion. Aujourd'hui, des artistes réunionnais côtoient des artistes d'origines diverses, régionale, nationale et internationale.

Le Conseil départemental de La Réunion, à travers son Artothèque, se trouve ainsi propriétaire de plus de 2000 œuvres, la plus grande collection d'art du XX^e et XXI^e siècle de La Réunion. Ouverte à tous, l'Artothèque dispose d'un espace d'exposition et présente chaque année ses collections, les récentes recherches d'artistes reconnus ou émergents. Elle contribue également à l'aménagement du territoire avec des expositions décentralisées sur toute l'île. Une équipe de médiation accueille sur rendez-vous les groupes scolaires, les centres de loisirs et tout autre groupe souhaitant être accompagné dans sa visite. Elle mène également un travail pédagogique auprès des enseignants.

4 • LES POLITIQUES COMMUNALES

Dans sa thèse, Patricia DE BOLLIVIER constate que l'investissement des communes dans l'action culturelle est récent. À partir de 1983, des adjoints à la culture sont nommés. Alain SÉRAPHINE, qui fut le premier adjoint à la Culture de la ville du Port (et de La Réunion), explique que, sur ce point, « *l'État va être volontariste en poussant à la mise en place de conventions culturelles. La ville du Port va être la première. Viendra ensuite la commune de Saint-Benoît en 1984, puis en 1989, Saint-Denis, qui suite aux élections municipales, enregistre la création d'un service de la culture. En 1991, ce sera le tour de la Ville de Saint-Pierre de signer une convention culturelle avec l'État, dans le secteur des arts plastiques. D'autres communes suivront peu à peu* ».

5 • LES INTERCOMMUNALITÉS

En 2015, les EPCI ont, pour la plupart, des compétences dans le domaine culturel, mais souvent couplées avec le sport ou le tourisme :

- La CINOR : « tourisme/loisir/culture » ;
 - la CIREST : « sport et culture » ;
 - le TCO : « sport et culture » qui intègre une Régie d'enseignement artistique.
- Cependant, le programme des activités 2014/2015 est principalement en lien avec la danse contemporaine.

Par ailleurs, lorsque les EPCI font état de leurs actions ou du programme des activités sur leur site Internet, il est question de danse, de théâtre, de musique mais aucune activité ou atelier n'est en lien avec les arts plastiques.

La CINOR et la Cité des arts¹²

Voulu par l'équipe de Gilbert ANNETTE lorsqu'il est élu maire en 2008, le projet de Cité des arts est un centre culturel à portée intercommunale, et au rayonnement régional. Depuis la délibération prise en Conseil communautaire le 25 juin 2009, la « Cité des arts » est devenu un projet d'intérêt communautaire.

Composé d'espaces de création et de pratique artistique pour le spectacle vivant, il accueille une salle d'exposition ainsi que des ateliers pour des résidences d'artistes. Cet équipement, unique à La Réunion, aura pour vocation d'être un centre culturel ouvert sur le quartier et sa population, au cœur de l'espace urbain, accessible au plus grand nombre. Il sera également un espace de rencontres, de mixité sociale et artistique.

Le TCO¹³

Fin 2011, le TCO a entériné le projet de création d'une école intercommunale d'enseignement artistique. Un des objectifs de ce projet est de faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre et en formant la jeunesse à la pratique artistique et culturelle.

¹² <http://www.saintdenis.re>

¹³ www.tco.re/nos-competences/sport-et-culture/competence-sport-et-culture.

B - LES ASSOCIATIONS

L'objectif ci-après est de présenter de manière succincte les associations qui positionnent les arts plastiques au cœur de leurs missions. Cette présentation n'est pas exhaustive, elle s'inspire, d'une part, de la liste des associations présentes le 26 septembre 2013 à une réunion organisée par la commission 1 du CCEE à l'auditorium de la ville du Tampon ; d'autre part de celle des associations qui ont participé en octobre 2014 à la journée de « Rencontres professionnelles sur la situation des arts plastiques à La Réunion » à l'École supérieure d'art.

Les artistes plasticiens prennent souvent l'initiative de créer une association, ou de se constituer en collectif, par affinité et/ou pour défendre des projets individuels et collectifs. Certaines associations disposent de lieux, bureaux, ateliers, espaces d'exposition, ont des salariés ou des emplois aidés, d'autres ne fonctionnent que sur le bénévolat. Il y a des profils divers, à l'image du secteur associatif, en général. Ces associations sont dirigées par des artistes ou par des acteurs de la culture ou encore par des personnes attentives au développement de la création actuelle. Il est important d'avoir à l'esprit ces spécificités.

Elles jouent un rôle pivot entre la sphère institutionnelle et celle du « marché de l'art » et permettent aux artistes plasticiens de présenter leurs œuvres mais également d'être accompagnés dans le développement de leurs projets professionnels. Mis à part la région Est, les associations s'activent sur une grande partie du territoire. Elles proposent leurs actions au plus près du public et participent avec beaucoup d'inventivité et de qualité à diffuser la création vivante. Elles forment un réseau de diffusion « informel » important. Chaque année l'ensemble des associations défendent et exposent les œuvres d'un nombre considérable d'artistes. Compte tenu du manque d'espace d'exposition, elles conçoivent des projets novateurs dans des lieux inhabituels et peu investis par l'action culturelle. Elles répondent également aux besoins de formation des publics, qui pour des raisons géographiques ou sociales, se trouvent à l'écart des circuits habituels de diffusion de l'art.

C - LE SECTEUR PRIVÉ

Pour montrer son travail, l'artiste a besoin d'espace approprié et doit également vendre ses œuvres. Se pose la question de l'accès aux collectionneurs et amateurs d'art. Si dans les années 1980 les acheteurs choisissaient d'acquérir des œuvres d'artistes porteurs d'une légitimité incontestable et donc de l'extérieur, un rééquilibrage en faveur des artistes locaux est perceptible depuis une dizaine d'années. Un réseau d'acheteurs, guidés par des intermédiaires passionnés, se met lentement en place, suivant en cela la montée de la reconnaissance du travail d'artistes à l'extérieur de l'île. L'organisation d'un « marché de l'art » est un chantier complexe mais nécessaire à La Réunion. Elle renvoie à des enjeux liés à l'économie, aux mécanismes de légitimation et à la maturité professionnelle des artistes.

Pour la DAC-OI, les acteurs publics doivent impérativement prendre en compte les éléments et leviers suivants pour assurer le développement des arts plastiques réunionnais à savoir plus d'interactions entre les artistes / les galeristes / les collectionneurs, lesquels constituent un triangle vertueux. Mais La Réunion souffre du manque de galeristes ; pourtant, l'artiste doit pouvoir s'intégrer dans un réseau professionnel. La DAC-OI ajoute, « quant aux collectionneurs de l'île, si le potentiel est important au regard du nombre de résidents payant l'ISF, le maillage est loin d'être évident avec les artistes réunionnais et les musées ». La DAC-OI plébiscite également un maillage entre les galeristes et l'ESA de La Réunion ainsi que des salles d'expositions plus nombreuses, a minima une par intercommunalité, dont certaines spécifiquement dédiées à la présentation de la collection du FRAC de La Réunion.

Cette première partie propose des éléments d'informations non-exhaustives dans le champ spécifique des arts plastiques. Il apparaît que le cadre institutionnel existe bel et bien mais ne pourrait-il pas se développer davantage encore ? En effet, les arts plastiques peuvent prendre appui sur un cadre institutionnel au niveau régional et départemental et dans une bien moindre mesure au niveau communal. Des améliorations notoires restent à faire. En effet, les pratiques plasticiennes sont peu portées par les politiques publiques communales ou lorsqu'elles le sont, elles s'apparentent davantage à une animation, privilégiant la forme au détriment du fond.

Au niveau associatif, le manque de moyens financiers rend le montage de projets complexe. Au cœur de cette organisation, qu'en est-il de l'artiste plasticien et de son travail ? Trouve-t-il sa place dans ce cadre ? Est-il reconnu à sa juste valeur ? Dispose-t-il des moyens et outils nécessaires pour créer à La Réunion ? C'est ce à quoi va tenter de répondre la deuxième partie du rapport.

2^e PARTIE

LES ARTISTES PLASTICIENS À LA RÉUNION

« On entend par artiste toute personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recréation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque », selon l'Unesco dans la Recommandation relative à la condition de l'artiste (adoptée à Belgrade, le 27 octobre 1980).

Parmi les artistes plasticiens, il conviendrait de distinguer deux familles : les professionnels, ceux qui vivent de leur activité, et les amateurs. En effet, on admet, comme dans toutes les autres disciplines artistiques, qu'il existe deux grandes « familles » d'artistes : les professionnels et les amateurs. Dans le secteur des arts plastiques, aucune frontière concrète est perceptible entre ces deux familles.

Dans sa thèse, Patricia DE BOLLIVIER explique que le mot « artiste » n'a pas toujours existé et a subi au cours de son évolution un élargissement de sa définition, et une valorisation qui rend le terme d'autant plus flou qu'il est auréolé de prestige. Ce flou s'accroît avec l'art contemporain, caractérisé par une kyrielle de nouvelles pratiques (peinture, sculpture, vidéo, photographie, scénographie, urbanisme voire philosophie). Aujourd'hui le terme de « plasticien » est employé de manière privilégiée, plus neutre que celui d'artiste, et permet d'éviter ceux de « peintre » ou « sculpteur », renvoyant à des pratiques plus traditionnelles. Elle poursuit, il n'existe actuellement pas de définition juridique « dure » de l'identité professionnelle de l'artiste.

Selon la nomenclature de l'INSEE, est artiste plasticien celui qui « dans le domaine des arts graphiques et plastiques, élabore une production dont le caractère artistique est affirmé et reconnu comme tel ». Le Code général des impôts¹⁴ donne de son côté des définitions de l'œuvre d'art¹⁵.

Deux organismes sont chargés par l'État de gérer la sécurité sociale des artistes¹⁶ :

- la Maison des Artistes¹⁷ pour les plasticiens et graphistes ;
- l'AGESSA¹⁸ pour les photographes.

La Maison des Artistes détaille également les formes d'art qui entrent dans le champ d'application du régime des artistes auteurs. Il s'agit des peintures et dessins, des illustrations, des maquettes de dessins originaux pour le textile, le papier, les arts de la table, des gravures, estampes, lithographies, des sculptures, des tapisseries et textiles muraux, des créations graphiques, des créations uniques de céramique et des émaux sur cuivre. Parmi ces différentes formes d'art, un certain nombre n'entre pas dans le champ d'application du régime des artistes auteurs¹⁹.

Il n'y a pas en France, contrairement à d'autres pays, de définition figée du « métier » d'artiste plasticien. La plupart exercent plusieurs activités qui correspondent à autant de cadre administratif (fiscalité, cotisations sociales, etc.).

¹⁴ Article 98 A II du CGI.

¹⁵ Cf. annexe n° 1.

¹⁶ Cf. annexe n° 2.

¹⁷ www.lamaisondesartistes.fr

¹⁸ www.agesa.org

¹⁹ www.mda-securitesociale.org

Aussi, on peut considérer que « la professionnalisation du plasticien est indispensable, car elle évite plusieurs conséquences fâcheuses à commencer par l'absence de valorisation du travail artistique. En effet, on demande souvent à l'artiste de travailler gratuitement, ce qui ne leur permet pas d'accéder à une stabilité financière. Ces difficultés économiques les obligent alors à vivre des minima sociaux. Et par crainte de les perdre, ils sont, de fait, tentés de ne pas déclarer leurs rémunérations. À cela vient s'ajouter la complexité de la réglementation juridique, fiscale et sociale de la profession. »²⁰

Par conséquent « pour exercer le métier d'artiste plasticien, il est nécessaire de se professionnaliser, c'est-à-dire d'être reconnu comme un professionnel tant au regard de la société que des institutions publiques. Cette professionnalisation implique donc un statut juridique, fiscal et social permettant de légitimer la rémunération de son travail. En d'autres termes que vous soyez salarié ou indépendant, vous devez déclarer vos impôts et payer des cotisations sociales²¹. »

Les institutions incitent de plus en plus les artistes qui le souhaitent à se professionnaliser. Ceux-ci ont tout intérêt à connaître les grands principes de leur métier même si au premier abord les démarches à entreprendre paraissent extrêmement complexes.

Dans un premier temps, l'artiste doit choisir son statut juridique. Plusieurs solutions sont possibles : salarié, création d'une société ou d'une association ou encore choisir le statut d'indépendant ce qui est la solution la plus fréquente. Il est possible par la suite de cumuler avec d'autres statuts. En tant qu'artiste indépendant, il bénéficie d'avantages fiscaux et d'un régime social intéressant géré par la Maison des Artistes.

Il doit également choisir son régime fiscal et dès les premiers euros gagnés, au regard de la loi, déclarer ses revenus auprès de l'administration et de la Maison des artistes. C'est cet organisme qui collecte les cotisations sociales : assurance-maladie et assurance vieillesse, principalement.

« Ce principe est la conséquence d'un choix politique, il s'agit du principe de répartition du risque social. En France, les risques sociaux sont pris en charge collectivement. C'est la raison pour laquelle toute personne percevant une rémunération, et quel que soit son statut juridique, participe à cette prise en charge. Cela permet de faire bénéficier même les plus démunis d'une protection sociale²². »

L'ensemble de ces démarches impose à l'artiste d'être en mesure de tenir une comptabilité afin de déterminer son bénéfice et de comprendre l'organisation économique de son activité. Il doit consacrer une partie de son temps à effectuer ces tâches ingrates, mais cela lui permet de développer une expertise précieuse lorsqu'il engagera des démarches pour obtenir des bourses, qu'il se positionnera sur des appels d'offre, etc. À côté de ses obligations il sera amené à rédiger tous les documents nécessaires pour protéger son travail : devis, facture, contrats, cessions de droits et s'inscrire à une société d'auteurs²³ pour protéger ses œuvres.

20 Profession artiste plasticien, Olivier RAMOUL/Pajda, Eyrolles éditeur, 2014.

21 Profession artiste plasticien, Olivier RAMOUL/Pajda, Eyrolles éditeur, 2014.

22 Profession artiste plasticien, Olivier RAMOUL/Pajda, Eyrolles éditeur, 2014.

23 Cf. annexe n° 3

À La Réunion entreprendre ces démarches s'avère extrêmement difficile. Cela peut s'expliquer en partie par la méconnaissance des réglementations administratives (Urssaf, Trésor public, C.G.S.S) en vigueur. Si en 2013 le nombre d'artistes plasticiens en France assujettis et affiliés à la Maison des artistes était de 54 506²⁴, selon ces mêmes statistiques, cinquante-six artistes sont identifiés en Antilles-Guyane-La Réunion. La commission « Vivre ensemble » évalue à 300 (professionnels et amateurs) le nombre de plasticiens à La Réunion. Comme dans l'Hexagone, les « profils » sont divers et contrastés, allant de l'autodidacte au diplômé de l'enseignement supérieur.

En avril 2008, une étude publiée par le CCEE sur la « Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion » relève des profils différents. Ainsi, des plasticiens peuvent produire beaucoup et vendre significativement notamment avec un réseau à La Réunion et dans l'Hexagone. D'autres diversifient leurs activités tout en restant autour de l'art avec de l'intervention sociale, de la formation. Une autre catégorie a un emploi stable (souvent dans la fonction publique) ou leur conjoint en a un et les revenus des ventes et prestations viennent en plus. Enfin, des plasticiens bénéficient du RSA. Cela permet de mieux comprendre non seulement la diversité des situations dans lesquelles ils peuvent se trouver mais aussi leurs difficultés à entreprendre toutes ces démarches. À cela se rajoute le fait que ce secteur est particulièrement tributaire de la commande publique et en subit les effets pervers comme des prix trop élevés pour une clientèle privée (entreprise ou particulier) qui peine à se constituer, des œuvres peu mises en valeur, un marché de l'art peu développé, une carence relative de lieux d'exposition et d'ateliers d'artistes. De nombreux plasticiens vivant de leur art ont recours à la commande publique, et celle-ci reste imprévisible avec des critères peu perceptibles.

Une synthèse rédigée par la commission « Vivre ensemble » du CCEE constate que si depuis plus de 20 ans la convergence entre l'émergence d'une expression artistique originale et dynamique, et des volontés politiques locales et nationales, est effective ; il semble toutefois que la prise en compte des aspects économiques et sociaux aient été sous estimés, pour ne pas dire évacués.

Le mécénat est peu développé même s'il existe des dispositifs fiscaux avantageux pour les personnes souhaitant acquérir des œuvres. Sur son site internet, la galerie Art'Factory²⁵ consacre un volet à la défiscalisation en l'introduisant ainsi : « bien souvent les entreprises ne connaissent pas leurs droits concernant l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants et exposées au public ».

Aux côtés des artistes plasticiens qui cherchent à vivre de leur art, d'autres ont choisi la pratique « amateur ». L'étude publiée par le CCEE en novembre 2013 sur « La pratique artistique et les fréquentations culturelles des Réunionnais-es » se penche sur ce profil²⁶.

Aussi, il ressort :

- une personne sur quatre a une pratique régulière des arts plastiques ;
- 40 % le font de manière pluri-hebdomadaire ;
- une personne sur deux rencontrées sur un lieu de pratiques culturelles s'adonne aux arts plastiques ;
- 35 % des personnes interrogées sur un lieu de spectacle²⁷ ont aussi des pratiques d'art plastique ;
- 18 % des personnes interrogées à domicile s'adonnent à la pratique des arts plastiques.

²⁴ Source : éléments statistiques, Maison des Artistes, 2013.

²⁵ www.art-factory.fr

²⁶ Enquête menée sur la zone Le Tampon / Saint-Pierre auprès de 562 personnes interrogées à domicile, sur les lieux de fréquentations culturelles et les lieux de pratiques artistiques.

²⁷ L'enquête a choisi les lieux de spectacle comme terrain d'étude.

L'étude de 2008 sur la « Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion » révèle que :

- les arts plastiques se pratiquent seul ou en groupe, avec une légère prédominance de la pratique solitaire en lien avec la pratique à domicile ;
- l'initiation à cette activité se fait majoritairement avant 10 ans (39 %) probablement dans la sphère scolaire ;
- la pratique amateur des arts plastiques est relativement bien développée malgré un manque d'équité sociale puisque certains sont amateurs par choix et d'autres ne peuvent pas faire autrement.

Après cette deuxième partie qui permet d'appréhender la situation des artistes plasticiens à La Réunion en proposant notamment des informations sur les critères définissant un artiste plasticien professionnel ; il convient, dans une troisième partie d'avoir connaissance des outils de promotion et de valorisation disponibles à La Réunion.

3^e PARTIE

LES OUTILS DE PROMOTION ET DE VALORISATION À DISPOSITION DE L'ARTISTE PLASTICIEN

A - LIEUX D'EXPOSITIONS INSTITUTIONNELS, ASSOCIATIFS ET PRIVÉS²⁸

Les travaux réalisés par un artiste pour devenir « œuvre » doivent rencontrer un public dans un emplacement qui peut être : un lieu clos, un atelier, un espace public ou virtuel (Internet). Les publics peuvent être ses pairs, des amateurs d'art, des « prescripteurs », des élus, des journalistes, des scolaires et le grand public. Cet espace doit également être piloté par une direction artistique qui met en place un projet en s'appuyant sur une équipe technique et de médiation. Il y a lieu de discerner plusieurs types d'organisation :

- la salle d'exposition dédiée, c'est-à-dire qui n'accueille que des expositions et qui dispose également d'un personnel qualifié (technicien, régisseur médiateur et direction) ;
- la salle d'exposition polyvalente comme il en existe dans de nombreuses médiathèques et hall d'entrée de salles de spectacles, mais avec peu de personnels spécialisé ;
- les lieux d'exposition associatifs qui ne disposent pas forcément de personnels permanents, mais qui font appel ponctuellement à des professionnels de l'éclairage, de la scénographie et de la médiation ;
- les espaces d'expositions ponctuelles et éphémères qui peuvent être installées par des équipes professionnelles ou par des personnes de bonne volonté ;
- les lieux n'ayant aucun rapport avec les expositions mais qui proposent des œuvres sur leurs murs, comme les restaurants, les bars, les salles d'attente des médecins, des hôpitaux, etc. ;
- les espaces virtuels, blogs, sites internet, réseaux sociaux, etc.

À La Réunion, les lieux d'expositions existent bien que peu nombreux. À la différence du secteur de la musique et dans une moindre mesure du théâtre, le soutien à l'émergence de lieux d'exposition n'a jamais été réellement au cœur des politiques publiques.

Les lieux d'expositions institutionnels, associatifs ou privés, sont peu nombreux. Le CCEE²⁹ déplore que « le parent pauvre de l'équipement culturel semble rester le lieu d'exposition, le vrai lieu d'exposition adapté aux arts plastiques et à l'art contemporain qui présente ses exigences en termes de volume, de lumière et d'espace ».

En remontant en 2004, un avis du CCEE reconnaît les efforts de la collectivité régionale pour accueillir des expositions dans ses murs (Hall de l'hôtel de Région, CNR³⁰, Musées) tout au long de l'année. Cependant, il fait remarquer au Conseil régional qu'il serait plus judicieux de disposer de vrais lieux d'exposition. Aussi, l'encourage-t-il à agir pour combler ce manque de salles d'une part et d'autre part à servir d'exemple en versant systématiquement, comme le prévoit la loi (article L 122-2 du Code de la propriété intellectuelle), des droits d'exposition aux artistes plasticiens qu'il accueille dans ses locaux.

²⁸ Une liste des lieux d'expositions est référencée en annexe n°4.

²⁹ « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais-es », 2013.

³⁰ Anciennement Conservatoire National de Région, actuellement Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

L'année suivante, dans son avis sur le projet d'orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2005, le CCEE se félicite de la volonté de la Région d'encourager la création d'un lieu d'exposition permanente ; celui-ci viendrait enfin compléter le dispositif de développement des arts plastiques dans l'île et permettrait de pérenniser l'action d'équipes associatives qui travaillent depuis de longues années à pallier l'absence de centre d'art à La Réunion.

Avec des équipements comme le Musée de Stella, la Maison du Volcan, la Région Réunion dispose d'espaces pour exposer. Il en est de même pour la Villa de La Région³¹ qui accueille une dizaine d'expositions par an. Au niveau régional, le FRAC possède depuis peu un espace où les œuvres peuvent être présentées au public. À ce titre, l'établissement contribue à la présence et au développement de la création artistique contemporaine.

Pour rappel, une à deux fois par an, le musée Léon Dierx produit des expositions d'artistes contemporains. De même, l'Artothèque présente chaque année les œuvres d'artistes reconnus ou émergents. Le musée du Sel, le musée de Villèle, la bibliothèque départementale de La Réunion ainsi que le Muséum d'histoire naturelle offrent aussi des espaces de démonstration temporaire aux artistes plasticiens.

Situé dans le sud de l'île, à la Ravine des Cabris, le Lieu d'art contemporain de La Réunion fait la promotion et la diffusion de l'art contemporain. Il existe depuis 35 ans. Il est composé d'une résidence d'artiste avec des ateliers de création, d'une salle d'exposition, de la Chapelle MENGIN où l'auteur a réuni des œuvres historiques d'artistes venus en résidence. Ce lieu présente ainsi une œuvre personnelle monumentale, une sorte de cabinet de curiosités. Il se compose également du Palais aux 7 Portes, un autre espace architectural singulier constitué de sept portes et de vingt-huit pièces, consacré aux artistes invités, d'un atelier école mis à disposition des scolaires, le tout accompagné d'un jardin de sculptures³².

Il existe également des lieux d'exposition informels et ponctuels comme les hôtels et restaurants qui proposent aux plasticiens d'exposer leurs œuvres, parmi lesquels *La Cantine* au Port, *Il était une fois* à Saint-Leu, *l'Artocarpe*, *L'été glacé*, *le KT*, *le Zinc*, *le Vapiano* à Saint-Denis, *le Bambou* à l'Étang-Salé, *le Village de l'Éperon* à Saint-Gilles les Hauts ou encore *Le Saint-Alexis*, *Le Boucan-Canot*, *Le Lux*, etc.

Les lieux d'exposition sont jugés largement insuffisants par les associations d'artistes plasticiens. Il en est de même pour les ateliers, un espace qui permet à l'artiste de travailler mais également d'exposer, de montrer ses productions à des responsables culturels, des amateurs d'art et/ou des journalistes. Pour bon nombre d'artistes, surtout les jeunes, il n'est pas facile de disposer d'un tel espace. Il est à noter également que les lieux d'expositions associatifs ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour recevoir les publics régulièrement. Peu de collectivités ont pris en compte ce problème.

B – LES ÉVÉNEMENTS D'ART CONTEMPORAIN

Les lieux d'exposition permettent aux artistes plasticiens de se faire connaître, de faire connaître leur travail, les événements d'art contemporain participent à cette même promotion.

³¹ 49 Rue de Paris, Saint-Denis.

³² www.cultures-oultre-mer.com/fr/lieux/lieu-d-art-contemporain-de-la-reunion.

Les Nuits d'art de la pleine lune

Organisées par l'association Cheminement (s) depuis 2004, les Nuits d'art de la pleine lune est un concept d'événementiel artistique tourné vers la création contemporaine. Le temps d'une nuit, des artistes plasticiens confirmés et novices sont invités à investir un lieu public sur la commune de Saint-Paul, afin de contribuer à créer une situation de rencontre entre l'art et le (s) public (s), dans un contexte convivial relayé par une scénographie originale. Les artistes sélectionnés pour participer à l'événement bénéficient d'un accompagnement technique et artistique et de la mise en place de work-shop.

Les objectifs des organisateurs sont de sortir l'art et la création plastique contemporaine des institutions et des galeries, de permettre aux artistes de travailler en collectif, de diversifier le public de l'art contemporain, de contribuer à construire des pratiques culturelles et faire évoluer les représentations relatives à l'art contemporain et enfin de produire des œuvres originales qui pourront ensuite circuler sur l'île. Un important travail de médiation culturelle construit avec des jeunes étudiants de l'ESA permet aux visiteurs de découvrir de manière ludique les travaux des artistes.

Le mois de l'art contemporain

Depuis 2006, la commune du Tampon, en collaboration avec des structures associatives et institutionnelles, organise « Le mois de l'art contemporain ». Il s'agit de proposer un vaste espace d'exposition aux artistes résidant à La Réunion. L'événement s'attache à créer des lieux de rencontres, d'échanges entre publics et artistes. Le rayonnement de la manifestation sur le territoire est un des axes forts, puisque les lieux investis sont tout autant des sites institutionnels, associatifs, que des ateliers et des restaurants qui souhaitent se joindre à la démarche.

Cette manifestation est née d'une initiative associative en 2006. André BÉTON, artiste originaire de la Plaine des Cafres souhaitait alors disposer d'un lieu en vue d'une exposition collective d'artistes. L'objectif était de créer un véritable marché de l'art contemporain. Ce qui donna naissance au « Carrefour de l'art contemporain » devenu « Le mois de l'art contemporain ».

Biennale des arts actuels

En 2007, 2009, 2011 et 2013, s'est tenue à l'initiative d'Alain SÉRAPHINE, alors directeur de l'École des beaux-arts de La Réunion, la Biennale des arts actuel³³ portée par l'association ANTIGONE. Cette manifestation également dénommée Biennale de l'A.D.C.N.³⁴ se caractérisait notamment par une sélection exigeante d'artistes dont les projets se révélaient grâce au regard croisé d'un jury composé d'experts internationaux et d'une résidence de création à Dos d'Âne. Profitant des immenses entrepôts situés sur l'ancienne darse du Port, cette manifestation proposait des œuvres de jeunes artistes réunionnais et d'artistes de dimensions internationales. Lors d'un entretien accordé à la Commission « Vivre ensemble », Alain SÉRAPHINE précise que cette manifestation avait pour but de faire de La Réunion une terre d'incubation et de la porter sur la carte du monde³⁵.

Il est à signaler que d'autres manifestations à l'échelle communale émergent, comme à Saint-Pierre et au Tampon.

³³ <http://artsactuelsreunion.com/2013/>

³⁴ Art, Design, Création numérique et immatérielle.

³⁵ Elle a été créée en 2007, à l'initiative d'Alain SÉRAPHINE, elle est portée par l'association Antigone, organisateur de l'événement. Cette biennale se destine à faire émerger les jeunes talents en Art, Design, Création numérique et immatérielle des pays dits du « Sud économique ». Les pays participants sont l'Asie, les îles de l'océan Indien, les pays d'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Océanie et des Caraïbes.

Les Rencontres Alternatives

Les Rencontres Alternatives³⁶ organisent des expositions nomades et en plein air. Elles se tiennent en général quatre fois par ans sur un dimanche de 10h00 à 18h00, avec une buvette associatives, des stands sous parasols ou tentes, un concert à 16h30 et des animations pendant la journée (souvent tournées vers la sensibilisation à l'environnement, au patrimoine local ou sous forme de performances ou de démonstration). Ces quatre expositions par an sont organisées dans différentes communes, afin de sensibiliser les visiteurs à différents sites et avec des créateurs différents entre chaque expositions, pour proposer une offre variée tout en démocratisant la création actuelle. Elles regroupent tous les domaines de la création actuelle et contemporaine : la photographie, l'illustration, le design végétal de mobilier et d'objet, le stylisme adultes & enfants, le bijou contemporain, la sculpture et la céramique ... Le public visé est familial et sensible à la création.

C - LES MÉDIAS ET LEUR IMPLICATION AUPRÈS DES ARTISTES PLASTICIENS

Les médias, journaux, télévisions et web, suivent et restituent de manière assez satisfaisante la vie des arts plastiques : comptes rendus d'exposition, portraits d'artistes, annonces dans les agendas, etc. Les questions s'en tiennent à la vie de l'artiste et sa pratique artistique, mais il ne s'agit en aucun cas de critique. Une presse spécialisée « culture » a émergé depuis une dizaine d'années. Mis à disposition gratuitement dans des lieux de culture, des bars et restaurants, ces petits magazines gratuits mélangent aspects promotionnels et articles de fond sur la vie culturelle locale, dont les expositions d'art. De très bonne qualité rédactionnelle, ils se déclinent en version papier et internet.

En 1982, lors des Assises de la culture, la commission arts plastiques mise en place dans ce cadre incitait les journalistes de la presse locale à s'informer plus complètement afin d'affiner la qualité des articles et comptes rendus concernant les expositions et les manifestations culturelles. Et de poursuivre : « ceci est un vœu pieux ».

Le bilan des Rencontres de la culture en 2000 rédigé par le CCEE souligne que l'information et la réflexion générales sur les arts ne peuvent passer que par le biais d'une chronique régulière dans un journal. Certains médias ont joué le jeu. Dans les années 1990, le magazine Visu publiait les chroniques d'Alain GILL, RFO radio confiait à Wilhiam ZITTE, directeur de l'Artothèque, une chronique hebdomadaire tous les lundis de 19 h 00 à 20 h 00, etc.

D - LA CRITIQUE D'ART ET LES REVUES SPÉCIALISÉES

Les associations d'artistes rencontrées par la commission « Vivre ensemble » en 2013 déplorent à l'unanimité l'absence de critique d'art professionnel sur le territoire réunionnais. Concernant les revues spécialisées, espace d'expression du critique d'art, Patricia DE BOLLIVIER souligne dans sa thèse qu'en 2005, il n'existe pas à La Réunion de revue spécialisée en art. Pourtant, dans les années 1970 et 1980, les revues culturelles ont fleuri, de droite comme de gauche, soutenues par les politiques en place ou auto-financées. Elle précise « ce sont pour l'essentiel des revues littéraires, qui accordent peu, voire pas de place aux arts plastiques à quelques exceptions près comme la revue « Léopard Austral » à la fin des années 1980 qui prend position contre la peinture de courtage amenée par les marchands dans les hôtels de l'île, et contre la peinture réunionnaise à vocation touristique ». La deuxième revue d'arts plastiques « 21^{ème} parallèle », éditée par l'association 21^{ème} Parallèle en 1991 ne connaîtra qu'une seule parution. Elle constate qu'il n'existe plus de chroniques régulières sur l'art telles que la chronique de Ptéros qui a accompagné le développement des arts plastiques de 1988 à 1995.

³⁶ www.les-rencontres-alternatives.com

Cette chronique hebdomadaire publiée par le journal Témoignages était rédigée par Laurent SEGELSTEIN, peintre, créateur et président d'une association d'artistes appelée Jeumon arts plastiques. Les témoignages recueillis auprès des lecteurs montrent que cette chronique était appréciée. « Prenant un créneau jusque-là inoccupé, Ptéros allait devenir pendant tout le temps de la Chronique, le critique d'art de la place, généralement apprécié, parfois controversé. En tout état de cause, il a été beaucoup lu et fut un des éléments clé du champ de l'art contemporain émergeant à La Réunion dans les années 1990 ».

En 1996, dans un texte intitulé « La difficulté de la critique artistique en situation d'insularité excentrée, observée sur l'exemple de La Réunion »³⁷, Jean ARROUYE³⁸ propose une analyse de la fonction de la critique : « Qui dit critique dit tribune d'où l'exercer, ou, pour envisager la chose d'un autre biais, disposition d'un médium. Ce peut être la presse, la radio ou la télévision ». Concernant la critique d'art à La Réunion, il poursuit : « elle ne saurait être négative quand il s'agit des œuvres d'artistes locaux par principe puisque défendant généralement la cause de l'art, les critiques seraient mal venus de déconsidérer ses producteurs ». Il relève également le fait que lorsqu'il existe un catalogue d'exposition, ce support ne donne pas lieu à critique. « Toute écriture critique ne remplit pas forcément les fonctions qu'on attend d'elle », poursuit-il.

Par ailleurs, lors de ces mêmes Rencontres de la culture, les débats font émerger le fait qu'il est des lieux d'exposition épisodiques : médiathèques, collèges ou lycées, musée historique de Villèle, musée de Stella Matutina ou encore la Maison du Volcan où est aménagée une petite galerie. Mais dans aucun de ces lieux, on ne songe à laisser une trace visible et durable, sous forme de catalogues d'expositions, qui ne sont pour ces établissements - qui n'ont pas pour vocation de promouvoir les arts plastiques - qu'activités épisodiques et accessoires.

L'Artothèque a ouvert ses catalogues à des universitaires (Daniel ROLLAND-ROCHE, Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU), à des jeunes médiateurs culturels (Sybille CHAZOT...), peut-on lire dans la thèse de Patricia DE BOLLIVIER. D'une manière générale, parmi tous ces textes de catalogue souvent approbateurs, voire louangeurs, il y a véritablement peu de textes critiques.

Cette troisième partie était consacrée à l'artiste plasticien à La Réunion. Il était question de sa situation professionnelle qui peine à trouver sa place et à se développer. Plusieurs freins peuvent justifier ce fait et trouver leurs origines dans la reconnaissance ou pas de ses œuvres et l'insularité qui l'éloigne d'une visibilité au national et à l'international. Le manque de moyens et d'outils place également l'artiste plasticien dans une certaine précarité comme le nombre insuffisant de galeries et lieux d'exposition. Le marché de l'art et le mécénat sont peu développés. Ajouté à cela un manque de travail critique.

37 Cf. annexe n°5 – texte ayant fait également l'objet d'une communication lors des Rencontres de la culture organisées par le CCEE en 2000.

38 Docteur en sémiologie de l'image et en esthétique et sciences de l'art.

4^e PARTIE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

De l'école maternelle au lycée, à l'université, quels sont les programmes et les filières proposés. Quels sont les offres en direction du grand public souhaitant s'initier à la pratique de l'art ? Un volet sera exclusivement consacré à l'École des beaux-arts de La Réunion.

A - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA MATERNELLE AU BACCALAURÉAT

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée. Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.

B - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE EN PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Dès l'école maternelle, le programme comprend le dessin, les compositions plastiques en plan et en volume, l'observation et la production d'images, la constitution de mémoires et de collections, individuelles et collectives, d'objets et d'images.

Les arts plastiques au collège poursuivent et approfondissent l'éducation artistique apportée par l'école primaire. Cet enseignement est obligatoire. Ce qui n'est plus le cas au lycée où parmi les six domaines artistiques proposés aux élèves en enseignement facultatif figurent les arts plastiques. À La Réunion, seul le lycée Ambroise VOLLARD à Saint-Pierre propose une section arts appliqués et accueille les élèves de toute l'île sur cette section.

La classe à PAC (circulaire n° 2001-104 du 14 juin 2001) permet à l'enseignant (premier ou second degré) de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves de la classe (et non les seuls volontaires). Elle se déroule avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures par an. La classe à PAC intègre aussi les arts plastiques. Le rectorat et la DAC-OI valident les contenus et les financements des classes à PAC. Lancé en 2001, ce dispositif est toujours d'actualité.

La « résidence d'artiste en territoire scolaire » (circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010) s'organise autour d'une création sur un territoire pendant une durée de plusieurs semaines. Une école, un collège ou un lycée peut accueillir des artistes en résidence. Cette modalité particulière est appelée « résidence en établissement scolaire ».

Aujourd'hui, les concours de recrutement, la formation initiale et la formation continue des enseignants mettent davantage l'accent sur l'éducation artistique et culturelle. Pour accompagner la généralisation d'une éducation culturelle et artistique de qualité, la formation des enseignants est renforcée dans les ESPE. Au sein de l'ESPE de La Réunion, l'unité d'évaluation « arts et cultures » est obligatoire pour tous les étudiants. L'objectif de cet enseignement va être principalement de vivre de véritables expériences de création, de rencontrer des artistes et des œuvres, de s'initier à la démarche partenariale afin de concevoir et de réaliser un projet dans sa classe, ou son établissement, conformément aux directives ministérielles de 2013, de la maternelle au lycée.

C - OFFRES EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

Le secteur public offrant peu de possibilités de formation artistique notamment aux adultes, une offre privée, portée par des associations ou des « entreprises », s'est développée. Il est à remarquer qu'au niveau communal – Village Titan au Port étant une exception – il existe très peu de structure de type « école municipale d'art ».

Les offres présentent de grandes diversités tant dans la démarche du « pilote » que dans ses objectifs et fonctionnements. Elles sont réelles surtout dans les territoires où la demande est solvable et dans certains champs artistiques. Toutefois, elle reste mal connue. Ces tarifs comme la qualité des enseignements ne sont pas globalement visibles³⁹.

S'agissant des pratiques et notamment de l'enseignement, de l'initiation, les modèles sont variés.

L'offre publique est déterminée à partir d'orientations validées en amont de la mise en œuvre. On observe que toute offre publique rencontre très vite son public. Les listes d'attente sont mêmes conséquentes.

L'offre privée provient d'indépendants vivant uniquement ou non de cette activité ou d'associations.

Les associations fonctionnent généralement sur deux modèles distincts :

- elles peuvent intéresser un public ou un quartier et cherchent à leur offrir des activités culturelles. Elles vont donc identifier des intervenants bénévoles ou rémunérés ;
- elles peuvent également se créer pour la valorisation de compétence ou de volontés artistiques d'une ou plusieurs personnes et chercher ensuite des adhérents-usagers qui seront « les pratiquants » pour l'enseignement et/ou pour les pratiques amateurs régulières de dessin-peinture, en groupe.

Ainsi, les acteurs privés, marchands ou non marchands, sont très proches de la demande. Ils la connaissent, soit parce qu'ils sont sollicités pour y répondre, soit parce qu'ils essaient d'y répondre par tâtonnement. Ils font évoluer leur formule et peuvent arrêter leur activité par manque de pratiquants et la reprendre très vite sur demande⁴⁰.

L'offre est donc ajustée par itération entre un projet initial et un public présent ou non, satisfait ou non, faisant évoluer ses besoins en fonction de ses progrès, des modes, etc.

39 Cf. étude du CCEE « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais-es » novembre 2013.

40 Cf. étude du CCEE « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais-es » novembre 2013.

D - ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS DE LA RÉUNION

En août 2013, la commission « Vivre ensemble » a rencontré Alain SÉRAPHINE, artiste et fondateur de l'École des beaux-arts de La Réunion. Il a retracé le cadre historique autour duquel s'opère la fondation de l'école. Les années 1970 d'abord, marquées par une effervescence : des personnalités s'investissent pour la jeunesse, dans le cadre d'activités sportives et éducatives, lesquelles jouent alors un véritable rôle d'ascenseur social. Le rêve est ressenti comme relevant du possible et la culture reconnue comme levier de développement. Puis, les années 1980 contribuent à cette dynamique de confiance en l'avenir avec l'arrivée au pouvoir de la gauche, dont Jack LANG et son ambitieuse politique culturelle, ainsi que la création des adjoints aux maires délégués à la culture.

Devenu adjoint au maire chargé des affaires culturelles en 1983, Alain SÉRAPHINE, fortement inspiré par la pensée de l'abbé GRÉGOIRE (libérer l'homme par son accès au savoir), souhaite renforcer la formation des Réunionnais. Il milite alors pour que l'enseignement supérieur s'étende à la création plastique, par le biais de la création d'une École des beaux-arts. Il finit par trouver une oreille attentive en la personne de Yves DROUHET directeur de la DRAC, qui le soutiendra dans ce projet.

Après une préfiguration de plusieurs années, « l'École des beaux-arts de La Réunion » finit par voir le jour, sous portage associatif et soutenu par la DRAC, le Conseil régional et général et la ville du Port.

Puis, l'année 1999 est marquée par la signature des accords de Bologne, en vertu desquels l'Union européenne souhaite instaurer des parcours scolaires supérieurs unifiés, diplômant à un niveau Master, soit bac + 5, de manière à faciliter et à développer la mobilité des étudiants sur le territoire européen. Le conseil d'administration de l'école souhaite alors s'y conformer, en étendant son offre de formation bac + 3 au bac + 5. Les démarches vont conduire à une évaluation positive par l'AERES suite à laquelle l'école obtient la note A, soit : « très bon diplôme, excellente organisation des études, adossement socio-professionnel excellent, partenariat avec des acteurs de la recherche identifiés et des relations de travail engagées ». Il va donc s'opérer une transformation du statut juridique de l'établissement, de l'association à l'établissement public de coopération culturelle. Suite à cela, le choix de direction se porte sur un candidat extérieur depuis novembre 2014. Le bac + 5 est adopté et de nouvelles orientations sont prises.

En 2015, l'ESA de La Réunion, dirigée par Patricia DE BOLLIVIER, est le seul établissement d'enseignement supérieur artistique francophone, le seul dans la zone de l'océan Indien, sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. L'ESA de La Réunion est habilitée à délivrer les diplômes nationaux suivants :

- le DNA bac + 3 ;
- option Art (centré sur la création, l'expérimentation, la recherche) ;
- option Design graphique (propose une approche plurielle du métier de designer) ;
- option Communication (interroge les questions professionnelles de la commande et de la réception dans le contexte social et culturel contemporain) ;
- le DNSEP bac + 5 ;
- option Art (mention paysage) ;
- le DNAT Uniquement par le biais de la VAE.

À la fin de leur cycle, les étudiants ont la possibilité de s'engager activement dans la vie professionnelle. Ceux qui ont suivi l'option « art » peuvent exercer le métier d'artiste, sculpteur, graveur, décorateur, enseignant des arts plastiques de 1^{er} et 2^d cycles, vidéaste, photographe, médiateur culturel, commissaire d'exposition, galeriste, etc. Les étudiants qui ont choisi l'option « design » peuvent tendre à devenir designer d'objet, de mobilier, d'espace, designer numérique, maquettiste, etc. Enfin ceux qui ont opté pour la « communication » peuvent prétendre au métier de graphiste, illustrateur, directeur artistique, web designer, etc.

E - FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ILOI⁴¹ - Institut de l'Image de l'océan Indien, établissement d'enseignement supérieur, est une école en formation professionnelle à La Réunion spécialisée dans les domaines de l'image et des nouveaux médias. Il propose un cursus complet jusqu'au master, avec la particularité d'offrir une double validation, à la fois universitaire et professionnelle, grâce à un vaste réseau de professionnels et aux partenariats avec l'université Paris VIII et celle d'Aix-Marseille.

Ce centre de formation continue et en alternance accompagne au mieux les salariés et les entreprises dans leurs mutations technologiques liées à la révolution numérique, l'ILOI propose des modules de formation continue à la carte ainsi que des titres professionnels en alternance dans les différents métiers de l'image.

Quatre filières sont proposées autour de l'image :

- Cinéma d'animation 2D et 3D
- Jeu vidéo
- Web/Multimédia
- Audiovisuel et Cinéma

Suite à cet ensemble d'informations recueillis à la fois à travers un corpus de documents existant au CCEE, les compte-rendus de réunions et d'entretiens menés par la Commission «Vivre ensemble» de 2013 à juin 2015 auprès des acteurs institutionnels et associatifs et des références bibliographiques en lien avec le domaine des arts plastiques, seront listés dans une cinquième partie les principaux freins du développement de ce secteur et les préconisations propres à favoriser son nouvel essor.

41 iloi.fr

5^e PARTIE

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES ARTS PLASTIQUES À LA RÉUNION ET LES PRÉCONISATIONS

A - LES PRINCIPAUX FREINS

Cette dernière partie liste dans un premier temps les freins au développement des arts plastiques à La Réunion au niveau de chaque point abordé précédemment. Dans un second temps, il s'agira de faire des préconisations pour dépasser l'ensemble des obstacles et permettre aux arts plastiques de rayonner sur le territoire et au-delà. Pour ce faire la commission 1 du CCEE prend appui sur les entretiens et rencontres effectués depuis 2012⁴², le bilan de la « Rencontre professionnelle sur la situation des arts plastiques à La Réunion »⁴³ rédigé par Laurent MOSKZOWICZ, co-président de la FRAAP⁴⁴, et les réflexions produites par un collectif d'acteurs des arts plastiques « accueillis » lors de ces travaux.

Le constat révèle :

- un milieu autocentré davantage régi par des convenances tacites que par des règles claires et explicites ;
- l'isolement et l'individualisme des acteurs ;
- l'illisibilité des parcours et des procédures ;
- l'incompréhension du contexte professionnel ;
- l'absence d'évaluation des ressources disponibles et la faible présence de lieux d'information adaptés ;
- la faible dynamique interprofessionnelle ;
- l'absence d'organisation collective pour être une force de proposition vis-à-vis des collectivités ;
- des besoins liés :
 - à la disponibilité de lieux de travail adaptés (collectifs et/ou individuels) ;
 - au déficit de professions intermédiaires du monde de l'art (marchands, galeristes, chargés de production, ingénierie culturelle et financière, médiateurs) ;
 - à des moyens de production (outils, ateliers techniques de production, dispositifs d'aide à la production) ;
 - aux lieux de diffusion (marchands et non-marchands, foires, biennales) ;
 - à la mobilité (nationale, internationale) ;
 - à la mutualisation des compétences et à la qualification par le biais de connexions interprofessionnelles et par l'accès à l'information et à la formation.

En remontant un peu dans le temps, en 1997 lors des États généraux de la culture organisés par le CCEE, ce point d'achoppement était déjà d'actualité. Le bilan pointait du doigt « le manque d'objectivité et de dialogue de la part des institutions qui est le résultat d'un manque d'intérêt et de respect pour les arts plastiques ». Les actes de ces États généraux soulignaient alors que « la création à La Réunion restait marginale, car confrontée à un manque de moyens ».

Comme pour l'ensemble des secteurs artistiques, l'insularité représente un obstacle dans le développement des échanges de par les coûts élevés pour sortir de l'île ou y accéder, freinant ainsi la mobilité des artistes mais également des œuvres. Cette caractéristique est quelque peu compensée par les dispositifs d'aide à la mobilité ou liée à la continuité territoriale.

42 Cf. annexe n°6.

43 Cf. annexe n°7.

44 www.fraap.org

La question de l'octroi de mer⁴⁵ appliqué aux œuvres d'art, participe à ralentir le flux des échanges avec l'extérieur.

B – LES PRÉCONISATIONS

Parmi les pistes d'amélioration, les associations mais aussi les acteurs institutionnels ont plusieurs fois évoqué la création de structures dédiées dont le projet couvrirait les divers champs de pratiques actuelles des arts plastiques. Ces structures auraient l'avantage de résoudre nombre de difficultés récurrentes que rencontrent les plasticiens. Elles auraient pour vocation le suivi, le conseil et l'accompagnement des artistes dans leurs pratiques.

Elles permettraient :

- la clarification du statut de l'artiste (quelle que soit sa situation : reconnu et inscrit à la Maison des artistes ou autodidacte à l'engagement artistique fort) ;
- la facilitation des relations avec les institutions ;
- l'organisation de manifestations d'envergure (biennale, expositions, etc.) ;
- l'accueil en résidences d'artistes ;
- la mise en place d'un espace de recherche théorique et de débat critique (en liaison avec l'Université et l'École des beaux-arts), dont le travail pourrait être médiatisé ;
- l'accompagnement des artistes dans le nécessaire travail de communication qui doit être fait pour leur lisibilité publique (catalogue, monographie, film, télévision) et la médiation vers le public le plus large ;
- la transmission aux artistes plasticiens des contenus informatifs et pratiques ;
- l'évaluation de l'information manquante et les niveaux d'information existants ;
- le recensement et l'évaluation des besoins en formation ;
- l'élaboration d'une charte de déontologie collective assurant la qualité des échanges et la sécurisation des parcours professionnels ;
- l'amélioration de l'organisation et la professionnalisation de ce secteur ;
- le recrutement au sein des services culturels locaux, de professionnels au fait du contexte réunionnais des arts plastiques ;
- la création d'une coordination pour harmoniser les politiques locales (État, Conseil régional, Conseil départemental, communes).

Par ailleurs, les représentants associatifs souhaitent la création d'un espace d'expression critique d'art pluridisciplinaire, mais également l'édition d'un bulletin d'information comprenant un calendrier des expositions, un annuaire des artistes et une présentation de leurs œuvres, les avis de concours, des informations sur les métiers d'art régulièrement actualisés.

Il est à signaler également qu'en septembre 2013, les associations réunies dans la commune du Tampon à l'invitation du CCEE, reconnaissent la difficulté à se structurer. Toutefois, elles conviennent de l'intérêt de se connaître et de se mettre en réseau, en particulier pour mutualiser les informations et le savoir-faire, développer des complémentarités, voire constituer une force en établissant une communication commune face aux institutions. En amont, cela nécessite une bonne identification de l'ensemble des structures associatives et des artistes. Cette mise en réseau revient en leitmotiv depuis les premières publications du CCEE en 1986.

⁴⁵ L'octroi de mer est une taxe française applicable à la plupart des produits importés et en vigueur dans les régions d'outre-mer. Elle est perçue par l'administration des douanes. Le but de l'octroi de mer est de créer une distorsion fiscale afin de protéger la production locale de la concurrence extérieure.

Plusieurs formes de structuration sont possibles. Un centre de ressources traiterait des aspects fiscaux, sociaux et juridiques et serait animé par des personnes compétentes, rompues aux nombreuses démarches à entreprendre vis-à-vis des organismes. Le financement d'une telle structure proviendrait d'une participation financière de l'artiste et de fonds spécifiques demandés aux institutions et administrations concernées. Ce centre de ressources serait à la fois un lieu d'informations et d'échanges.

Cette structuration prendrait la forme d'un réseau qui servirait par l'intermédiaire d'un site internet à référencer les artistes et à présenter leurs travaux.

Il est également évoqué l'intérêt qu'il y aurait pour les artistes à se réunir pour mieux défendre leurs droits, en collectif ou en syndicat. Cela permettrait aussi de déployer un travail de conscientisation vis-à-vis de leurs droits et de leurs devoirs et les réunirait selon des intérêts communs.

La fédération est aussi une option envisageable. Elle rassemblerait des associations et des collectifs d'artistes autour du secteur des arts plastiques. Fédérer le secteur artistique par le dialogue est fondamental pour enclencher une démarche de représentation qui doit toucher également l'ensemble des acteurs de la « filière des arts plastiques ».

Autant de pistes et de questionnements dont devront s'inspirer l'ensemble des acteurs du secteur, artistes, associations, galeries et collectivités pour un meilleur développement de l'art à La Réunion.

ANNEXES

ANNEXE 1

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS - DÉFINITION DE L'ŒUVRE D'ART

II. Sont considérées comme œuvres d'art les réalisations ci-après :

1° Tableaux, collages et tableautins similaires, peintures et dessins, entièrement exécutés à la main par l'artiste, à l'exclusion des dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, des articles manufacturés décorés à la main, des toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues ;

2° Gravures, estampes et lithographies originales tirées en nombre limité directement en noir ou en couleurs, d'une ou plusieurs planches entièrement exécutées à la main par l'artiste, quelle que soit la technique ou la matière employée, à l'exception de tout procédé mécanique ou photomécanique ;

3° À l'exclusion des articles de bijouterie, d'orfèvrerie et de joaillerie, productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture en toutes matières dès lors que les productions sont exécutées entièrement par l'artiste ; fontes de sculpture à tirage limité à huit exemplaires et contrôlé par l'artiste ou ses ayants droits ;

4° Tapisseries et textiles muraux faits à la main, sur la base de cartons originaux fournis par les artistes, à condition qu'il n'existe pas plus de huit exemplaires de chacun d'eux ;

5° Exemplaires uniques de céramique, entièrement exécutés par l'artiste et signés par lui ;

6° Émaux sur cuivre, entièrement exécutés à la main, dans la limite de huit exemplaires numérotés et comportant la signature de l'artiste ou de l'atelier d'art, à l'exclusion des articles de bijouterie, d'orfèvrerie et de joaillerie ;

7° Photographies prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de trente exemplaires, tous formats et supports confondus.

ANNEXE 2

LA MAISON DES ARTISTES ET L'AGESSA : PRÉSENTATION

En décembre 1975, une loi instaure un régime de sécurité sociale spécifique aux activités de création permettant d'unifier et de simplifier la prise en charge de la protection sociale des artistes auteurs.

En décembre 1977, le Ministère chargé de la Sécurité Sociale prenait deux arrêtés pour agréer, sous la forme d'associations régies par la loi de 1901, les organismes investis de la mission de gérer ce régime : La Maison des Artistes, compétente pour l'affiliation des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques, et l'AGESSA compétente pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique .

La Maison des Artistes - Sécurité sociale exerce une mission de Sécurité sociale, sous la double tutelle du ministère chargé de la Sécurité sociale et du ministère chargé de la Culture.

Dans le cadre de cette dernière mission, la Maison des Artistes - Sécurité sociale assure :

- le recensement permanent des artistes des arts graphiques et plastiques ainsi que des diffuseurs de leurs œuvres résidant fiscalement en France, y compris les Dom ;
- le suivi des obligations des employeurs en matière d'affiliation à la Sécurité sociale pour les artistes dont elle instruit les dossiers ;
- le recouvrement des cotisations et contributions concernant les artistes et les diffuseurs ;
- le secrétariat conjoint avec L'AGESSA d'une commission d'action sociale.

La Maison des Artistes - Sécurité sociale a une compétence nationale et ne dispose pas d'antennes en région.

Selon la Maison des Artistes, les rémunérations tirées des activités ci-dessous entrent dans le champ d'application du régime des artistes auteurs, qu'il s'agisse :

- de la vente ou de la location des œuvres, y compris des livres d'artistes constituant des œuvres originales ;
- de droits d'auteur liés à l'exploitation des œuvres (reproduction, diffusion) ;
- de la participation à la création d'œuvres collectives ;
- du suivi ou de l'exécution de son œuvre par l'artiste ;
- de la présentation orale ou écrite de ses œuvres par l'artiste ;
- de la conception des œuvres : bourses de recherche, concours, réponses à des commandes ou appels d'offres ;
- des bourses de création, de recherche lorsqu'elles ont pour objet unique la conception, la réalisation d'une œuvre ou d'une exposition ;
- des résidences, si le temps consacré à la conception et réalisation de l'œuvre est au moins égal à 70 % du temps total de la résidence et que l'ensemble des activités de l'artiste réalisées dans le cadre de la résidence fait l'objet d'un contrat énonçant l'ensemble des activités à réaliser et le temps qui leur est consacré.

Pour les artistes affiliés certaines activités peuvent être prises en compte au titre des rémunérations accessoires.

Ce sont :

- les rencontres publiques et débats en lien direct avec l'œuvre de l'artiste ;
- les cours donnés dans l'atelier ou le studio de l'artiste auteur ;
- les ateliers artistiques ou d'écriture : limité à trois ateliers par an (pour les ateliers réalisés auprès d'organismes socio-éducatifs, écoles, universités, hôpitaux, prisons, etc. (la limite admise est de cinq ateliers par an au lieu de trois) ;
- les ateliers artistiques auprès d'établissements publics ou privés ou organisés par des associations, sous réserve que la réalisation de l'atelier ne puisse être faite que par un artiste, dans la limite de cinq ateliers par an (un atelier = cinq séances d'une journée maximum) ;
- la participation ponctuelle, dans la limite de quatre par an, à la conception

ou mise en forme de l'œuvre d'un autre plasticien (à l'exclusion de l'activité d'assistantat relevant du salariat) ;

- l'accrochage ponctuel et mise en espace ponctuelle d'œuvres plastiques d'un autre plasticien, dans la limite de quatre par an. Ces rémunérations doivent impérativement être indiquées au titre des revenus accessoires sur votre déclaration annuelle à la Maison des Artistes.

Cependant, les activités relevant de la formation professionnelle sont exclues du champ d'application des artistes auteurs. Elles sont par nature différentes de celles exercées par les formateurs, éducateurs, animateurs socio-culturels, chargés de cours et enseignants, animateurs, présentateurs, consultants... À ce titre, elles doivent être exercées de manière indépendante, occasionnelle et sans lien de subordination caractérisant le salariat.

Ceux qui exercent une ou plusieurs autres activités (salarisée, libérale, indépendante...) doivent remplir les obligations d'ordre fiscal et social qui s'y attachent pour chacune des activités (artistique, salariée, libérale, artisanale ou commerciale). En matière de protection sociale, ils dépendent du régime correspondant à l'activité la plus rémunératrice.

Pour les fonctionnaires, si les revenus d'activité permettent l'affiliation, celle-ci sera prononcée « pour ordre ». C'est-à-dire que la couverture sociale restera celle de la fonction publique. La personne est dispensée du versement des cotisations d'assurance vieillesse du régime général tant qu'elle est en activité sous ce statut. Elle peut néanmoins s'acquitter de ces cotisations à titre volontaire pour majorer ses droits à la retraite.

L'AGESSA⁴⁶ est un organisme chargé depuis le 1^{er} janvier 1978, d'une mission de gestion pour le compte de la sécurité sociale. Il est compétent pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle, photographique. Cet organisme est placé sous la double tutelle du Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille et du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'AGESSA n'est pas une caisse de sécurité sociale et ne verse aucune prestation. Elle recouvre, pour le compte de la sécurité sociale, les cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques. Ces fonds sont transférés journalièrement à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

Le régime de sécurité sociale des artistes auteurs est une branche du régime général des salariés.

Il est financé par les cotisations des artistes auteurs auxquelles s'ajoute une part contributive mise à la charge des personnes (physiques ou morales, y compris l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales) qui procèdent à la diffusion ou à l'exploitation des œuvres.

Depuis la loi de finances rectificative 2011 qui a institué un dispositif de financement de la formation professionnelle des auteurs (articles L 6331-65 à L 6331-68 du code du travail), elle assure également, depuis le 1^{er} juillet 2012, le recouvrement de nouvelles contributions destinées à alimenter un fonds de formation continue pour les artistes auteurs confié à l'AFDAS.

⁴⁶ www.agesa.org/

ANNEXE 3

LES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

ADAGP - Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques

Créée en 1953, l'ADAGP est aujourd'hui la société d'auteurs qui a le répertoire le plus représentatif au monde dans les arts visuels. Plus de 95 000 artistes, membres directs et membres de ses 43 sociétés sœurs étrangères, lui ont confié la gestion de leurs droits. L'ADAGP est une société civile à but non lucratif, dont chaque auteur et ayant droit membre est l'associé. Les associés réunis en assemblée générale, élisent le conseil d'administration qui est composé de 16 auteurs et ayants droit et nomment le directeur général gérant, ainsi que le Président de la Société qui est élu pour trois ans. www.adagp.fr

SAIF - Société des Auteurs d'Arts Visuels et de l'Image Fixe

C'est une société civile dont la mission est de percevoir et de répartir les droits des auteurs des arts visuels (architectes, designers, dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, graphistes, illustrateurs, plasticiens, peintres, photographes, sculpteurs). La SAIF représente près de 7000 auteurs en France. Elle perçoit et répartit les droits d'auteurs aux auteurs qu'elle représente et gère les droits dont la gestion collective est obligatoire. www.saif.fr

SCAM - Société Civile des Auteurs Multimédia

La Scam rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts. www.scam.fr

ANNEXE 4

LES LIEUX D'EXPOSITIONS À LA RÉUNION

(septembre 2015)

- **LES ASSOCIATIFS**

La Ligne alternative - www.lalignealternative.com

La Ligne est un espace alternatif d'art contemporain situé à Saint-Denis. L'impulsion de La Ligne est la création d'activité artistique à La Réunion, une terre de création off-shore, vive, variée, moderne et innovante capable de rayonner par des artistes et projets aux propos et aux thématiques singulières.

Afin d'expérimenter les possibles, deux mardis par mois les artistes apprivoisent l'espace en l'intégrant directement à leurs productions artistiques. C'est lors de ces événements que sont programmés vernissages, performances, collaborations et actes artistiques.

Art'senik - <http://artsenik.artblog.fr>

Localisé à la Ravine des Sables à Saint-Leu, actuellement en sommeil, proposait un lieu d'exposition.

Les Rencontres alternatives - www.les-rencontres-alternatives.com

L'association « Les Rencontres alternatives » propose à ses adhérents un lieu d'exposition, en contrepartie d'une cotisation de 25 euros. Installée dans de nouveaux locaux dans les hauts de Saint-Paul, l'équipe des Rencontres alternatives ambitionne de développer des résidences autour de la sérigraphie ainsi que des actions en direction des publics scolaires et de proximité.

Aurélie Lemille - www.aureilll.net

Artiste plasticienne à l'Étang-Salé elle propose un espace d'exposition et des ateliers.

- **LES GALERIES PRIVÉES**

Art Factory - www.art-factory.fr

Depuis 10 ans, la Galerie art factory, qui a démarré sous le nom de Galerie australe, joue un rôle important de représentation et de soutien aux artistes les plus innovants. Situé dans la ZAC Foucherolles à Saint-Denis, Art factory est un lieu où se croisent toutes les disciplines artistiques. La Galerie présente des expositions naviguant parmi différents genres tels que peinture, photo, vidéo, sculpture, installations ou projections de film.

La Galerüe - www.lagalerue.com

La Galerüe, située à Saint-Pierre, est une association loi 1901 financée à 100 % par des fonds privés. Elle collabore avec les institutions à travers l'achat de projets ou d'œuvres. Son principal objectif est la mise en réseau d'un collectif d'artistes de l'île de La Réunion avec des collectifs d'autres pays : Belgique, Canada, Thaïlande, Afrique du Sud... Par le biais de son site internet, sa newsletter et son Facebook, La Galerüe informe sur l'actualité des artistes du collectif, les festivals, les propositions de résidence... La Galerüe organise par ailleurs deux événements artistiques par an sur La Réunion ainsi que des résidences d'artistes, des installations dans les hôtels, dans les hôpitaux, les lycées et les écoles.

Le Lieu d'art contemporain - www.palais7portes.com

À Saint-Pierre, la galerie L.A.C de Vincent MENGIN propose une exposition permanente. C'est aussi un lieu de résidence d'artistes où il est possible de pratiquer la lithographie, la gravure, la peinture, la sculpture, la photographie et la vidéo.

Opus art - www.opusartreunion.com

Les expositions se font aussi sur Internet. Opus art Réunion, la galerie virtuelle vise à mieux faire connaître le travail des artistes peintres, photographes et sculpteurs de La Réunion et de l'océan Indien. Le site propose de louer des œuvres d'art uniques et originales avec frais de livraison et d'assurance offerts. Les œuvres sont aussi proposées à la vente à un prix moyen de 700 euros. Cette galerie virtuelle a été fondée par Olivier POUDOU qui organise aussi des expositions dans les hôtels, des cabinets de professions médicales et juridiques.

En 2013, lors d'un entretien accordé à la commission « Vivre ensemble » du CCEE, Olivier POUDOU explique que lorsqu'il a commencé à peindre il y a six ans, il a été confronté aux difficultés que rencontrent les artistes, notamment en matière de diffusion. Pourtant, il se rend compte très vite qu'il existe sur l'île des acheteurs réguliers, mais que peu d'œuvres locales sont proposées à la vente. La location d'un local étant trop coûteuse, Olivier POUDOU décide alors de fonder la galerie virtuelle. Il réussit à convaincre de nombreux artistes, dont LAURET, DENNEMONT, RIANI, LESQUELIN, ou encore Jace.

Carambole - www.associationcarambole.blogspot.com

Carambole est un espace culturel participatif ouvert depuis septembre 2011 au Tampon (La Réunion), géré par une association à but non lucratif. Depuis cinq ans, elle accueille des initiatives théâtrales, musicales ainsi que des ateliers arts plastiques. Elle a édité un livret intitulé « Ateliers, lieux de création au Tampon » et compte une vingtaine de bénévoles et quatre-vingt cinq sympathisants.

Chaque année, l'association organise en partenariat avec la Ville du Tampon « Le mois de l'art contemporain ». Elle héberge depuis 2014 *La Box*, structure légère d'expérimentation animée par deux artistes plasticiens.

ANNEXE 5

Extrait des rencontres de la Culture (2000)

KRITIK 1996

« LA DIFFICULTÉ DE LA CRITIQUE ARTISTIQUE EN SITUATION D'INSULARITÉ EXCENTRÉE, OBSERVÉE SUR L'EXEMPLE DE LA RÉUNION »

Qui dit critique dit tribune d'où l'exercer, ou, pour envisager la chose d'un autre biais, disposition d'un médium. Ce peut être la presse, la radio ou la télévision.

Commençons par l'écrit. Il n'y a pas à La Réunion de revue spécialisée dans l'art. La raison peut en apparaître très simple. Dans une île de 600.000 habitants où l'accès à la culture écrite est très récente pour une partie importante de la population, il n'y a guère de public pour quelque revue que ce soit. Mais l'exemple de la Martinique avec sa remarquable revue Recherches en esthétique montre que ce genre d'explication n'est pas suffisant. De fait s'est créée récemment une revue d'aussi haute exigence que Recherches en esthétique, animée aussi par des universitaires : Grand Océan, consacrée à l'étude des sociétés de l'océan Indien. Mais son orientation est littéraire et sociologique. Rien n'interdit qu'il y soit question aussi des arts. Mais à la façon où des revues comme Critique ou Esprit leur donnent place, mineure — sauf en cas de n° spécial, exceptionnellement — et épisodique. Pour l'instant rien de tel ne s'est passé.

Les revues d'art disponibles à La Réunion sont donc celles qui viennent d'ailleurs, de métropole évidemment. Leur diffusion est extrêmement restreinte. Est-ce pour cela qu'il n'y a aucun correspondant local d'Art Press, revue qui publie volontiers les annonces des expositions de qualité qu'on lui signale ? Il y eut cependant un correspondant local d'Art-Tension, Laurent SEGELSTEIN, que l'on va retrouver tout de suite.

L'information et la réflexion générales sur les arts ne peuvent donc passer que par le biais d'une chronique régulière dans un journal. Il y avait jusqu'en 1996 trois quotidiens à La Réunion. Le journal de l'île de La Réunion, Le Quotidien et Témoignage. Pendant trois années Témoignage publia tous les vendredis une chronique sur les arts de Laurent SEGELSTEIN, peintre, créateur et président d'une association d'artistes appelée Jeumon Arts Plastiques. Laurent SEGELSTEIN revendique le mérite de l'instauration d'une véritable critique d'art dans l'île. Quoique informée de la vie des arts plastiques en général, cette critique se préoccupait surtout des événements locaux, expositions, engagements des divers pouvoirs - ville, département, région, État - en faveur de l'art, projets des associations artistiques, etc. Le critique se faisait volontiers donneur de conseils et de leçons sur ces questions, ce qui est sans aucun doute, aussi, une des fonctions de la critique. Les témoignages de lecteurs recueillis montrent que cette chronique était à la fois appréciée, jugée d'autant plus utile que seule de sa sorte, et suspectée de partialité, de s'intéresser plus particulièrement aux artistes membres de l'association que Laurent SEGELSTEIN préside. Sur cet exemple se découvrent deux caractères particuliers de la critique en situation insulaire :

- elle est condamnée, si elle veut intéresser, à s'articuler sur la vie artistique locale, à être circonstancielle. C'est une critique de proximité.
- en conséquence elle est toujours plus ou moins taxée de partialité.

Le critique d'une revue nationale est lu avec indifférence, je veux dire sans préjugé, parce que sa critique vient de loin et qu'on le pense impartial tant que ses écrits ne donnent pas de raisons de penser le contraire. Pour le critique local, c'est l'opposé. On lit ce qu'il écrit à la lumière de ce que l'on sait, croit savoir, imagine de ses implications, de ses préférences et de ses intérêts. La suspicion est première.

L'autre exemple réunionnais de chronique régulière de la vie culturelle conforte ces impressions. Alain GILLI, poète, éditeur, découvreur de talents littéraires et infatigable animateur d'une association cinématographique tenait dans Visu, un journal de télévision et de loisirs tirant à 50 000 exemplaires, une rubrique, Chemin Carrosse, consacrée principalement à la vie littéraire et cinématographique et parlant occasionnellement de peinture ou de sculpture, lors d'expositions locales. Toutefois les jugements recueillis sur son travail critique sont également clivés : on estime son engagement, on le suspecte de dépendre parfois de motivations amicales.

On découvre par là un troisième caractère de la critique à La Réunion, que les autres pratiques de la critique confirmeront : elle ne saurait être négative quand il s'agit des œuvres des artistes locaux. Non pas vraiment parce qu'elle ne s'exercerait qu'au profit d'amis ou alliés. Mais par principe : puisque défendant généralement la cause de l'art, les critiques seraient mal venus de déconsidérer ses producteurs ; par nécessité sociale aussi, cette expression recouvrant ce fait que tous les acteurs de la vie artistiques se connaissant et se rencontrant, il est difficile d'infliger des désaveux appréciatifs à ceux que l'on connaît et à qui, en raison de la position de principe évoquée précédemment, on est lié par un pacte de solidarité.

Est-ce parce qu'une fois qu'on a fait le tour des artistes locaux on est amené inéluctablement à reparler d'eux et qu'on n'a guère le choix du jugement que l'on portera sur leurs œuvres et que, comme dit la Bible, l'ennui naît alors de l'uniformité, que les deux chroniqueurs ont cessé d'écrire leurs rubriques ? Le fait est qu'au moment où ce texte est rédigé il n'y a plus personne qui pratique par écrit cette critique régulière qui vise autant la formation à long terme d'un public que son information immédiate.

Le relais cependant a été pris, à la radio, par Wilhiam ZITTE, qui est le directeur de l'Artothèque du Conseil général, l'institution la plus active localement, puisqu'ayant continuellement une exposition sur ses cimaises. Depuis deux ans Wilhiam ZITTE tient une chronique hebdomadaire, le lundi, sur R.F.O. Dans cette émission intelligente et chaleureuse, il fait intervenir à tour de rôle tous ceux qui œuvrent pour les arts plastiques. Par là il cherche non seulement à rendre vivante cette émission, mais aussi à prévenir la suspicion que l'on a vu accompagner les entreprises de ses prédécesseurs. Cette émission avait lieu de 19 h à 20 h, heure d'écoute favorable. Elle vient d'être décalée de 20 h à 21 h, heure où la concurrence du journal télévisé réduit fortement son public potentiel.

Le quatrième caractère de la critique à La Réunion est donc qu'elle est précaire.

Reste donc la critique ponctuelle, celle qui signale et commente les événements au fil de l'actualité. Là l'insularité semble jouer à l'avantage de la divulgation des arts. Le nombre des événements locaux - de ce que l'on considère comme événement dans une rédaction de quotidien - étant moins élevé que dans un journal régional métropolitain qui couvre en général un territoire bien plus vaste et plus peuplé, il y a presque toujours place dans le journal pour rendre compte d'un événement artistique.

Tout artiste exposé aura donc droit à des compte-rendus dans les journaux locaux, à une mention au bulletin régional des radios locales, et, généralement, passera à la télévision. Mais compte-rendu est-ce critique ? Certainement pas. Une exposition est pour le journal un fait divers, au même titre qu'un match de basket, la visite d'un haut fonctionnaire ou un accident de voiture. Le journaliste qui "fait le papier" est non spécialisé ; c'est en général un jeune pigiste qui vient voir l'exposition cinq minutes et demande à l'artiste ce qu'il faut en dire en sus des réponses obtenues à quelques questions stéréotypées sur sa vie et sa pratique artistique. En conséquence le compte rendu est constatif et descriptif, biographique et anecdotique, et toujours approbatif. Le papier passera en page 12 ou 16, sous un bandeau "culture" ou "exposition", sur deux colonnes - c'est la largeur nécessaire pour passer aussi une photographie de l'artiste, le plus souvent posant devant ses œuvres ; le texte aura de 20 à 100 lignes selon la notoriété du peintre, l'autorité de l'institution qui l'expose et le nombre des autres faits-divers entre lesquels se partage

la page. Il n'y a donc aucune critique à proprement parler dans cette pratique. Bien au contraire : le journaliste enregistrant ce qu'on lui dit se fera le porte-parole innocent, niais -, au sens où ce mot veut dire "qui vient de naître" et ne sait rien de la vie, dans le cas présent de l'art en tout cas - des prétentions les plus excessives. Ainsi d'artistes - de qualité, certes, mais le problème n'est pas là - ayant exposé à l'étranger dans des lieux de modestes réputation et fréquentation, il est écrit : "Leur nom figure aujourd'hui parmi ceux des grands créateurs contemporains connus mondialement" (Le Journal de l'Île, mai 1996). D'une exposition d'un artiste venu de métropole, de fort belle tenue, certes, il est déclaré : "c'est quelque chose qui va marquer l'histoire /.../ c'est aussi fort que le tableau des demoiselles d'Avignon". Quand ces choses furent dites, elles n'étaient sans doute que joviale exagération traduisant la satisfaction légitime d'une opération artistique menée à bonne fin et le ton adopté faisait que nul n'était dupe d'une figure de style. Mais au lecteur rien n'est communiqué de cette situation d'énonciation. Donc, ou bien, s'il ne sait guère de choses de l'art, il peut être amené à prendre pour sérieuses de telles affirmations. Et le voilà induit en erreur, pire, engagé dans une confusion de valeurs : c'est là un résultat exactement contraire à celui que vise habituellement la critique ; ou bien, s'il sait quelque chose de l'art, ses divagations de jugement ôteront à ses yeux tout crédit à ce qui a pu être dit de favorable de l'artiste exposé : c'est là un effet calamiteux. Il faut bien conclure que si l'exercice journalistique du compte-rendu dans ces quotidiens n'est jamais de la critique, il peut parfois en être tout le contraire.

On retrouve donc dans la critique artistique ponctuelle (presse, radio et télévision égales sous cet aspect) la plupart des caractères reconnus à la critique de longue durée, mais grossis, et parfois jusqu'à la caricature :

- c'est une critique circonstancielle,
- c'est une critique sans discernement. Or, le discernement est le ressort de la critique (voir sur ce point le bel article de Dominique CHATEAU dans le numéro 3 de la revue Recherches en esthétiques). Elle est sans discernement car c'est une critique uniformément laudative, implicitement puisque toute exposition, fut-ce de broderie au point de croix de blason de ville et de motifs floraux stéréotypés, est présentée comme un événement artistique, et explicitement, parfois jusqu'à l'inflation. Le journaliste est cet "homme bienfaisant" que dénonçait Baudelaire, qui loue tout le monde y compris les "malheureux barbouilleurs"¹.

La critique ponctuelle s'exerce aussi dans les catalogues d'exposition. À La Réunion il n'y a qu'une galerie commerciale, à Saint-Denis, la ville principale ; elle ne montre que des images sages et figuratives et ne publie pas de catalogue. Ce sont d'autres sortes d'institutions qui en produisent. Pour aller vite nous dirons qu'il y en a sept, qui s'occupent uniquement ou principalement d'organiser des expositions d'arts plastiques.

Quatre sont des organismes officiels :

- Le musée Dierx, à Saint-Denis, le plus ancien, fondé en 1911. Il dispose en pleine ville d'une très grande salle d'exposition ; tout l'espace du musée et le petit jardin qui l'entoure peuvent aussi servir de lieu d'exposition. Il fait — faisait sous la direction du conservateur qui vient de le quitter — deux ou trois expositions par an, le plus souvent d'artistes européens à la notoriété largement établie, invités à créer une œuvre sur place. Leur exposition donnait lieu parfois à la création d'un imposant catalogue entièrement rédigé par des critiques métropolitains et le conservateur. Ainsi un catalogue, fort imposant, fut consacré à Le Gac. On pourrait appeler ces expositions des expositions de démonstration de ce qu'est l'art contemporain déjà reconnu. Il n'y en eut pas en 1996 qui donna lieu à catalogue. Manque de moyens — ainsi conçues et occasion d'un séjour sur place de l'artiste, ces expositions sont onéreuses — ou manque de temps ?

- L'Artothèque du Conseil général, jouxtant le musée, est installée dans une superbe maison coloniale de bois dont tout le rez-de-chaussée et éventuellement le jardin attenent

sont consacrés à des expositions. Elle organise en moyenne une exposition tous les deux mois. Le directeur met l'accent sur le patrimoine historique populaire (exposition sur les pilons) et l'ancrage régional de la création artistique contemporaine. Il a entrepris d'exposer les artistes réunionnais installés en France en alternance avec ceux vivant à La Réunion. Chaque exposition fait l'objet d'un catalogue, selon deux formats possibles, carré ou quasiment (21 x 21 cm ou 21 x 24 cm) ou allongé (21 x 27 cm), le nombre de pages pouvant varier de 12 (exposition Pluriel féminin où deux pages sont consacrées à chacune des artistes exposés) à 88 (À l'intérieur d'à côté, exposition de deux photographes, qui était également, à La Réunion, la première exposition réfléchie sur cette pratique artistique ; il paraissait donc utile d'en laisser trace significative ; mais la raison d'un tel catalogue est aussi qu'il est consacré aux travaux croisés d'un photographe de La Réunion photographiant Madagascar et d'un photographe de Madagascar photographiant La Réunion, croisement à valeur symbolique, rappelant les relations historiques entre les deux îles).

- L'Office départemental de la culture qui a également aménagé un lieu d'exposition à Saint-Denis, mais relativement loin du centre-ville, dans un bâtiment qui contient aussi un théâtre — Théâtre de Champ-Fleuri — voisinage que l'on peut imaginer propice à la publicité de l'art. Des expositions ont lieu tous les deux mois, accompagnées de catalogues carrés (20 x 20 cm) de 24 ou 28 pages. Une exception cependant : le catalogue d'une exposition de photographies qui prit la forme d'un port-folio de 18 photographies de format 21 x 30 cm. De ce second exemple de traitement particulier réservé à la photographie, il ne faut pas déduire que ce mode d'expression est privilégié en tant que tel : les photographies de cette exposition étaient toutes des images d'un chanteur, Danyel WARO, qui est un personnage extraordinairement populaire localement et le symbole de la renaissance de la culture créole. La photographie, donc, lors des deux expositions qui lui furent consacrées, a bénéficié du fait qu'elle est un instrument de témoignage en même temps qu'un médium de création.

- Le Fonds régional d'art contemporain qui s'est installé à Saint-Paul, ville de la côte ouest, à environ 30 km de Saint-Denis, dans une maison coloniale où, au rez-de-chaussée, a été prévue une salle d'exposition dont les cimaises peuvent se prolonger dans la cage d'escalier. Mais le FRAC n'édite pas de catalogue d'exposition. Son directeur, Marcel TAVÉ, a l'ambition de faire de La Réunion un foyer de création artistique rayonnant dans l'océan Indien. Dans cette perspective il favorise trois sortes d'actions :

- exposer des artistes Réunionnais dans des pays voisins, Afrique du Sud ou Tanzanie, par exemple ;
- faire venir à La Réunion des artistes des pays voisins, invités à travailler ou à exposer en compagnie d'artistes locaux ;
- inviter des artistes européens à La Réunion pour y réaliser des œuvres (prévision d'un jardin dessiné par PENONE, où interviendraient PAGÈS, BOUILLON, etc.).

De ces trois types d'initiatives, il organise les traces sous forme de "Carnets de Voyage", petits livres copieusement illustrés de 14 x 19 cm et de 96 à 112 pages. En 1996 furent publiés :

- Alizés, simple journal quotidien de Michèle WAQUANT d'un séjour de quinze jours à La Réunion ;

- D'autres terres en vues, présentation de projets élaborés par neuf artistes lors de séjours qui leur furent accordés à l'étranger ;

- Identification, compte-rendu d'une exposition associant deux artistes d'Afrique du Sud, un de Madagascar, un du Mozambique, un du Kenya, un de l'île Maurice et un de La Réunion ;

Cependant dans aucun de ces ouvrages, à l'exception d'une brève préface éventuelle et factuelle du directeur du FRAC, il n'y a place pour un discours critique. La parole est donnée aux artistes qui sont laissés seuls juges de ce qu'ils y montrent ou disent.

Outre ces institutions officielles on trouve deux organismes associatifs :

- Jeumon Arts Plastiques, qui réunit sept artistes dans la gestion d'un vaste lieu, situé dans la banlieue de Saint-Denis mais aisément accessible, où certains ont leur atelier et où un ancien hangar est dévolu aux expositions. Celles-ci ne sont pas seulement consacrées aux membres de l'association ; ont eu lieu d'intéressantes expositions thématiques ou associant des artistes étrangers. Des catalogues ont été publiés dans le passé. En 1996 cette association a vu ses subventions diverses rognées et aucune manifestation n'a été organisée. Elle a, depuis, repris ses activités.

- Art senik qui, contrairement à un sens possible de son nom, n'a pas pour intention d'empoisonner la vie d'autrui, mais de faire que les expositions de peinture et de sculpture ne soient pas réservées aux seules villes d'importance, Saint-Denis, Saint-Paul, voire, occasionnellement, Saint-Pierre. Cette association est installée en rase campagne à quelques kilomètres de la petite ville de Saint-Leu sur la côte ouest, et n'a pour lieu d'exposition qu'une case en tôle dépourvue d'électricité. Elle fait des expositions intermittentes mais nombreuses et les accompagne, quand elle le peut, de catalogues de format original, 15 x 30 cm, sur papier cartonné beige. Quand les finances sont basses le format tombe à 15 x 21 cm, c'est-à-dire à un demi A4, et les reproductions d'œuvres disparaissent. Parfois l'artiste change heureusement les règles du jeu. Ainsi Antoine DU VIGNAUX imposa un petit format carré de 15 x 15 cm où alternent reproduction d'œuvres et textes d'accompagnement.

Enfin il faut citer un autre organisme, la galerie Vincent, située dans le sud de l'île, au Tampon, dans une vaste résidence isolée. C'est une entreprise privée, dirigée par le peintre Vincent MENGIN, mais qui travaille en coopération avec la ville de Saint-Pierre et l'Éducation nationale, fait venir en résidence des artistes connus, ainsi Nils UDO ou Erik DIETMAN, et expose leur travail. Quand il le peut - mais cela est très rare - Vincent MENGIN fait un catalogue. En 1995 le Conseil général l'y aida une fois, à l'occasion de l'exposition d'un artiste réunionnais. En 1996 il n'y eut pas de catalogue.

Il est d'autres lieux d'exposition épisodiques, médiathèques des villes du Port et de Saint-Benoît, collèges ou lycées, musée historique de Villèle, musée Stella Matutina, consacré à l'industrie du sucre, qui sont des lieux isolés, et surtout la Maison du Volcan, à la Plaine des Cafres, dans le sud de l'île, où est aménagée une petite galerie. Mais dans aucun de ces lieux, qui ont le grand avantage de faire connaître l'art contemporain ailleurs que dans la préfecture, on ne songe à laisser trace visible durable, sous forme de catalogue, d'expositions qui ne sont pour ces établissements, qui n'ont pas pour vocation de promouvoir les arts plastiques, qu'activités épisodiques et accessoires.

Ce qui permet de conclure cette trop longue revue par une série de constatations :

- toute exposition n'est pas accompagnée de catalogue ;
- tout catalogue ne donne pas lieu à critique (ceux du FRAC, mais aussi, par exemple, le catalogue, Les icônes, consacré par l'Office départemental de la culture au peintre LABOR) ;
- toute écriture critique ne remplit pas forcément les fonctions qu'on attend d'elle.

Car, par principe, les textes publiés dans un catalogue sont approuvateurs et le plus souvent louangeurs du moins les catalogues d'artistes vivants, car ce sont eux d'ordinaire qui sollicitent ceux qui écriront sur leurs œuvres. La critique de catalogue est donc aussi une critique d'accompagnement et non pas de jugement.

Toutefois les catalogues offrent de véritables espaces d'écriture. Même si le critique occasionnel n'est pas en situation de pouvoir faire la part des qualités et des défauts, de l'originalité et de la banalité, des réussites et des insuffisances par rapport aux intentions

déclarées de l'artiste, etc. — bref, d'exercer son discernement, au sens de juger —, on peut espérer qu'il explique l'œuvre, qu'il en explore les intentions, en analyse le fonctionnement, en fasse découvrir les vertus internes. Ce serait une autre façon d'exercer son discernement, au sens d'interpréter, et dans les cas où il y aurait conjonction d'une œuvre intéressante, d'un commentateur avisé et d'un organisme assez argenté pour laisser au critique l'espace d'écriture nécessaire, il y aurait alors possibilité d'un véritable exercice de la critique, d'une critique d'appréciation.

On peut postuler que la troisième condition est presque toujours remplie : en effet, à part les catalogues d'infortune momentanée d'Art Senik, tous les catalogues sont bellement imprimés sur des supports de qualité et font une très large place à la reproduction en couleurs des œuvres. Et pourtant la part faite à la critique est presque toujours faible. Font exception seulement trois catalogues, celui du peintre et sculpteur Mickaël ELMA, où il y a sept pages de critique, celui consacré aux deux photographes, réunionnais et malgache, qui contient un texte de douze pages, celui du peintre André ROBÈR où l'appréciation s'exerce sur treize pages.

On pourra penser qu'après tout il en va ainsi de la plupart des catalogues d'exposition personnelle, en tous lieux, et que ce qui intéresse principalement les artistes, c'est que le catalogue montre leur travail et fournisse leur curriculum vitae aux amateurs potentiels de leur œuvre. Cela joue sans doute, et aussi le fait qu'en situation locale il vaut mieux avoir dans son catalogue quelques mots amicaux d'une personne jouissant d'une bonne notoriété par ailleurs, chanteur, romancier... - cela fait un effet de résonance positive - qu'un texte critique dont on sait bien que très peu de gens le liront. Cette attitude fait que dans les catalogues de La Réunion la poésie est souvent présente, nombreux étant dans l'île les poètes jouissant d'une large estime. Quand le texte du catalogue est un poème, il fait allusion soit à l'œuvre, soit à l'artiste, soit le plus souvent au thème de l'exposition. Peut-on parler alors de critique par "correspondance", au sens baudelairien de ce terme, ou allusive, l'allusion pouvant être un mode rhétorique de la désignation de l'essentiel, par quoi se trouverait remplie - de façon minimale - la fonction de discernement ?

Mais, pour en revenir aux conditions de possibilité d'une pratique de la critique artistique à La Réunion, il faut considérer le rôle d'un autre acteur, le responsable d'institution - et la nature de celle-ci. Ce n'est sans doute pas un hasard si les trois catalogues où la critique occupe une place non négligeable sont des catalogues d'exposition ayant eu lieu à l'Artothèque du Conseil général. Ce sont indéniablement l'attention portée par son directeur à la qualité des catalogues et la conception qu'il a du rôle qui doit être celui de cette institution publique qui expliquent la part faite à la critique dans certains de ces catalogues : car la critique a une fonction d'explication, favorisant l'accès au sens d'une œuvre, et de consécration, établissant le statut de celle-ci auprès d'un public que l'Artothèque a pour mission d'établir et d'élargir.

Or le même sentiment d'un devoir à remplir à l'égard d'une société à laquelle l'histoire et la géographie ont infligé des épreuves particulières pousse le directeur de l'Artothèque à exposer préférentiellement les artistes dont l'œuvre évoque soit la grande douleur de l'esclavage soit des aspects identitaires de ce que Roland BARTHES eut peut-être appelé la Réunionité. Ainsi André ROBÈR avec ses "portraits noirs", Mickaël ELMA et ses transpositions des façades de case peintes de couleur vive, les photographes du labeur paysan, etc. Dans le passé ont été exposés Antoine DU VIGNAUX qui a fait des variations sur les Ti' Bondieu, ex-votos du bord des routes, et William ZITTE lui-même qui a réalisé des véroniques laïques, effigies d'esclaves peintes sur cette toile de jute grossier dans laquelle étaient autrefois emballées les marchandises venues par mer.

Cette place faite à des œuvres qui s'ancrent dans l'histoire et la culture insulaires correspond à une préoccupation largement partagée par les artistes locaux dont les œuvres se vouent souvent à la circonscription d'une identité proprement réunionnaise et à la mise à jour d'une mémoire occultée. Jack BENG-THI, travaillant la terre et le vacoa (pandanus) installe en tous lieux une coruscante et hiératique population

métissée ; à l'Office départemental de la culture, Henri MAILLOT fait des variations sur la pirogue, avec laquelle les marrons tentaient parfois de rejoindre Madagascar et sur l'avion qui symbolise l'isolement de l'île, tout comme le rappellent les sacs postaux qui sont la matière première des œuvres de Jean-Bernard GRONDIN. À Art senik des expositions s'appellent significativement Ici, ailleurs, nulle part ou Hommage aux ancêtres. Mutatis mutandis, ces artistes plasticiens sont dans la même situation que celle de ces écrivains insulaires dont Raphael CONFIANT constate que pour eux "il se pose un problème linguistique au niveau du créole et un problème sémiotique au niveau du français". Pour les créateurs en arts plastiques il y a un problème thématique "au niveau" de leur volonté de dire leur particularité et, en effet, un problème sémiotique — et donc esthétique — "au niveau" de leur désir de s'inscrire dans l'art international. Et peut-être, comme pour les écrivains, "aucune de ces deux langues ne parvient à satisfaire leur désir de dire leur spécificité"².

Une des fonctions de la critique étant de donner voix aux désirs des artistes, de rendre manifestes leurs intentions, une partie des textes de catalogues, explicitant analogiquement ce souci d'affirmation d'originalité culturelle, est écrite en créole. Sur seize catalogues six sont concernés : un, celui d'Henri MAILLOT, n'a que son titre en créole, « Paletoselavi désoufotey », traduction ironique du titre « Lifest under your seat », mais dans celui de Mickaël ELMA, Daniel HONORÉ, professeur, écrit deux pages dans la langue du pays ; dans celui de DU VIGNAUX, le titre Sashessi et dix pages sur onze de textes sont en créole, et dans celui du photographe Thierry HOAREAU, intitulé Koza in soz ? Blan si nwar. Nwar si blan. dont les quatre pages de textes, comportant la traduction d'une chanson de BRASSENS (car le célèbre chanteur ne chante pas en créole).

Mais du coup la critique se découvre prise dans une contradiction fonctionnelle :

- elle ne met pas en question l'affirmation, souvent reprise par des artistes et des organisateurs d'exposition, que l'aire de diffusion de l'art réunionnais doit être l'espace qui va de l'Inde au Cap et du Kenya à l'Australie (En conséquence, lors d'une exposition antérieure, le texte du catalogue avait été traduit en anglais) ;
- car quand elle s'exprime en créole, par souci de s'accorder à la spécificité des œuvres, elle limite sa réception aux seules îles de cette aire, La Réunion, Maurice, Seychelles, où le créole est parlé, réception qui n'est d'ailleurs pas forcément aisée car la graphie du créole varie d'une île aux autres.

C'est là une forme aiguë de la tension entre affirmation de soi et appel aux autres que la critique cubaine, Yolanda WOOD-PUJOLS, spécialiste de l'art des Caraïbes, juge inévitable - sinon nécessaire - dans les zones périphériques, comme disent les anglo-saxons.

Toutefois, au-delà de la complicité poétique et symbolique qu'elle institue avec l'art local, est-il certain que la langue créole soit l'instrument le plus approprié à servir un art indubitablement débiteur d'une "poétique de la relation", de la sorte de celle que veut promouvoir Edouard GLISSANT³, qui cherche à faire "doublement plaisir", comme la littérature dont Raphael CONFIANT se fait l'avocat, aux amateurs d'art d'occident "parce qu'ils retrouvent une strate profonde et oubliée de leur propre /art/", la peinture d'histoire - pas tellement oubliée toutefois, de Rauschenberg à Barcelo - et "aux créoles parce qu'ils ont le sentiment ou l'illusion de /constituer/ leur propre /expression/ vernaculaire"⁴. La critique "de relation" adaptée à cet art-là devrait sans doute être un "bèl paroi", au sens où l'entendent Hector POULLET et Sylviane TECHID, qui, comme ils le suggèrent⁵, garderait les vertus expressives de l'idiome vernaculaire, du "contre-verbe charnel et sensuel de notre île", ainsi que dit Malcolm de CHAZAL⁶, tout en s'exprimant dans une langue de diffusion internationale. Ce qui n'exclut nullement qu'il y ait aussi une critique qui s'écrive en créole. Les légitimations pragmatiques et les justifications théoriques de ces deux critiques sont différentes, ce qui ne veut pas dire que l'une est moins importante ou moins essentielle que l'autre.

Il faudrait aussi que ce soit une critique spécialisée, du double point de vue où elle s'intéresserait tout spécialement à la spécificité de l'art qui s'invente peut-être en terre de métissage - ce terme à prendre évidemment au sens plein et conquérant que lui donne Edouard GLISSANT - et où elle ne serait plus ce qu'elle est actuellement - inévitablement, puisqu'il n'y a pas pour l'instant dans l'île d'organe de presse spécialisé dans l'art, ni de publication qui s'y intéresse régulièrement, - une critique d'amateurs. Certes, critique d'amateurs, elle l'est au sens positif, de "qui aime l'art", de sorte que l'on trouve dans les catalogues des textes ardents et sensibles ; cependant, le plus souvent, dans les quotidiens particulièrement, ce sont tous les inconvénients liés aux sens de "non-professionnel" qui apparaissent : les textes écrits sont uniquement constatifs ou développent des généralités et certains tombent dans des erreurs de fait quand ils évoquent comparativement l'art contemporain.

Toutefois, dans les catalogues, là où l'espace et le temps d'écriture ne sont pas chichement mesurés, il est des textes où la critique cesse d'être constatative et devient interprétative, où l'attention prêtée aux œuvres induit la trouvaille d'un de ces "concepts opérationnels" qui, selon Giovanni JOPPOLO, sont la condition nécessaire de l'instauration d'une véritable critique⁷. Ce sont évidemment les textes les plus longs, ceux qui échappent à la brièveté dépareillée, qui est aussi un caractère général de la critique à La Réunion. Leurs auteurs sont généralement des enseignants : Daniel HONORÉ a écrit sur Mickaël ELMA ; Sudel FUMA, historien, préfaça un catalogue d'exposition de photographies du XIX^{ème} siècle qui cataloguaient les diverses races cohabitant à La Réunion ; un professeur de littérature, poète, en français et en créole, Carpanin MARIMOUTOU qui écrit des préfaces dans les deux langues depuis plusieurs années.

La critique peut devenir inventive aussi par récurrence, soit qu'elle développe progressivement un point de vue dans la tenue d'une rubrique régulière, ainsi qu'il en fut, soit qu'elle poursuive, de préface brève en préface courte, une même thématique. Résumons brutalement ces observations. En cette année 1996, il n'y a pas à La Réunion, sauf les quelques exceptions notées, d'exercice de la critique au sens plein du terme, faute de support médiatique spécialisé, parce que la critique journalistique des quotidiens n'est que d'information événementielle et d'approbation et parce que la critique dans les catalogues est trop souvent ornementale et peu réflexive. Pourtant les conditions paraissent réunies pour qu'une véritable critique apparaisse. Se dessine un projet de valorisation et de caractérisation d'un art qui se développe dans une dialectique de l'enracinement culturel — ce qui implique une thématique originale (originelle ?) et la recherche de moyens plastiques motivés pour la servir — et de l'ouverture aux modes d'expression de l'art international. Pourrait le servir un petit groupe d'intellectuels qui ont en commun la conviction qu'il est nécessaire de donner à une société éclatée dans sa diversité ethnique et déchirée par les clivages économiques le sentiment de sa communauté d'histoire et de son originalité. On retrouve là l'appel de Yolanda WOOD-PUJOLS à être soi-même avant de chercher à se lancer dans l'épreuve de la "globalisation", comme aime à dire la critique des grandes revues occidentales.

Cependant des questions fondamentales se lèvent en même temps que cette perspective se dessine.

Ce ressourcement de l'expression artistique et de la critique qui l'accompagne et la préfigure à la fois est-il vraiment une condition nécessaire à l'apparition d'une critique d'art en situation d'insularité excentrée ? À supposer que oui, "la poétique de relation" est-elle aussi aisément tenable que GLISSANT le postule et la création artistique, dans la mesure où est ainsi favorisée la dimension lukascienne de miroir d'une société, ne court-elle pas le risque de s'ankyloser à proportion même du développement de la théorisation critique de cette dimension ?

La critique peut-elle vraiment se constituer par concours épisodique de bonnes volontés, aussi convaincues et perspicaces soient-elles, sans qu'il y ait, établi et durable, un lieu de réflexion distanciée, un observatoire détaché de la production et de la promotion de l'art,

que ce soit une revue spécialisée, comme Parachute au Québec, ou un organisme de réflexion institutionnalisé, comme le Centre d'études et de recherche en arts plastiques et ses publications à la Martinique ou la chaire d'Histoire de l'art des Caraïbes à Cuba ? Car les acteurs - comme on dit - de la scène artistique ne sauraient se réunir unanimement autour d'un même projet, L'aventure artistique est multiforme et divergente, par principe, ou par nature, comme on voudra. À La Réunion la politique de prestige international du FRAC implique des choix partiellement contraires au projet de ressourcement interne qui oriente l'activité des autres institutions. Il n'y a évidemment aucun mal à cela. Mais il faudrait une critique détachée de l'engagement immédiat pour pouvoir apprécier sereinement les bénéfiques dialectiques d'une telle situation.

Et l'on ne saurait oublier que pour la réalisation de leurs projets les institutions ou associations qui se préoccupent de l'art dépendent des moyens que leurs accordent des assemblées politiques. De sorte que l'activité critique n'est en quelque sorte que la dernière poussée d'un arbre, aux racines politiques et dont la frondaison serait le réseau des bonnes volontés intelligentes s'adonnant à la critique. Le tronc, évidemment, dans cette métaphore, est constitué par les artistes.

Or un arbre - et surtout en pays de cyclone - peut être déraciné. Dans ce cas le feuillage dépérit (c'est ce qui s'est passé à Jeumon en 1996 : pas d'exposition, pas de catalogue, pas de critique). Le tronc subsiste, lui, heureusement et s'il a gardé quelle racine en terre, le feuillage reverdira. Mais la vigueur de l'arbre pâtit de ces à-coups.

Ainsi le dernier caractère de la critique en terre excentrée, telle qu'elle existe présentement, est que son existence et son développement dépendent d'autre chose que d'elle-même. Soumise à la contingence, elle est de hasard plus que de nécessité.

Jean ARROUYE
Université de Provence

1 Cf. Dominique BERTHET - Critique et esthétique - *Recherches en esthétique n° 3* - sept. 1997.

2 Raphael CONFIAnt - Questions pratiques d'écriture créole in *Ecrire la "parole de nuit"* - La nouvelle littérature antillaise - Gallimard 1994.

3 Edouard GLISSANT - *Le disco urs antillais* - Gallimard 1981.

4 Raphael CONFIAnt - op. cit.

5 Hector POULLET et Sylviane TELCHID - *Eléments d'une poétique de la langue créole* in *Ecrire la "parole de nuit"* - op. cit.

6 Malcolm de CHAZAL - *Petrusmok* - Port Louis (île Maurice) 1954.

7 Giovanni JOPPOLO - *Interventions orales*.

ANNEXE 6

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ACTEURS DU SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES RENCONTRÉS PAR LE CCEE

- **Claude BERLIE-CAILLAT et Michel DELPRÈTE**, artistes et responsables de « Art Sud – Centre des arts du feu » ;
- **Céline BONNIOL**, directrice de l'association « Cheminement » et chercheuse associée à l'Université de La Réunion ;
- **Sylvia CASCIO**, administratrice culturelle ;
- **Dominique CHELOT**, directrice de la Culture et de la Lecture publique, ville du Tampon ;
- **Patricia DE BOLLIVIER**, chargée de mission pour la gestion de la collection d'art contemporain et pour la préfiguration du centre d'arts de la ville de Saint-Pierre ;
- **Christiane FATH**, Association « Art translation » ;
- **Anne FONTAINE**, plasticienne, artiste, auteure ;
- **Julien GAILLOT**, Association « Les rencontres alternatives » ;
- **Christelle GUILHEM**, Association « Carambole » ;
- **Thomas KOCEK**, directeur de l'École supérieure d'art de La Réunion ;
- **Olivier LERCH**, conseiller arts plastiques de la Direction des affaires culturelles - océan Indien ;
- **Marc NOUSCHI**, directeur de la Direction des affaires culturelles - océan Indien ;
- **Éricka PAYET**, diplômée de l'École des beaux-arts de La Réunion ;
- **Olivier POUDOU**, d'OPUS ART ;
- **Colette POUNIA**, directrice du FRAC de La Réunion de 2012 à 2015 ;
- **Richard RIANI**, artiste-auteur ;
- **Alain SÉRAPHINE**, artiste et fondateur de l'École des beaux-arts de La Réunion ;
- **Clément STRIANO**, diplômé de l'École des beaux-arts de La Réunion ;
- **Sophie TRUFFER**, responsable Affaires culturelles à la direction de la Culture et de la Lecture publique, ville du Tampon ;
- **Claire VIARDET**, responsable de la « Ligne Alternative » et commissaire indépendante.

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens



**Bilan de la rencontre professionnelle
sur la situation des arts plastiques à La Réunion
organisée par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
à l'École supérieure d'art du Port, Île de La Réunion - 11 octobre 2014 -**

Je tiens à remercier chaleureusement le CCEE et son président Roger RAMCHETTY de m'avoir invité en tant que représentant de la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) à la journée de « Rencontre professionnelle sur la situation des arts plastiques à La Réunion » qui s'est déroulée le 11 octobre dernier à l'École supérieure d'art du Port.

Je tiens également à saluer le travail qu'effectue l'association Lerka et son inlassable cheville ouvrière Antoine Du VIGNAUX qui a fait en sorte de faire reconnaître auprès du CCEE l'importance de se pencher sur les réalités de notre secteur.

Je tiens enfin à remercier la direction et toute l'équipe de l'École supérieure d'art, et en particulier son directeur Pierre-Louis RIVIÈRE pour leur accueil et d'avoir ainsi contribué à l'organisation de cette journée au contenu dense et stimulant.

Depuis 2012, le CCEE a entrepris de réaliser un état des lieux de la situation des arts plastiques et des artistes plasticiens sur le territoire réunionnais. Antoine nous a tenu régulièrement informé des évolutions de ce large chantier lors de ses venues aux Rencontres nationales de la FRAAP qui ont lieu chaque année.

Il est significatif que le CCEE ait organisé cette Rencontre au sein de l'École supérieure d'art du Port et la présence, au cours de cette journée, de la Direction et de quelques étudiants nous montre l'intérêt que revêt la question de la professionnalisation pour les artistes et futurs artistes, dans un parcours individuel ou une démarche collective.

Lors de mon passage à La Réunion et durant ce séminaire, j'ai rencontré des expériences artistiques, individuelles et collectives remarquables et singulières.

Même si la question de l'insularité a fréquemment été évoquée comme obstacle au développement des échanges (de par les coûts élevés pour sortir de l'île ou y accéder, freinant ainsi la mobilité des artistes⁴⁷) mais également des œuvres (ceci étant principalement dû à l'octroi de mer), j'ai pu mesurer à quel point les artistes que j'ai rencontrés sont attachés à leur île, ce qui confère incontestablement une réelle identité artistique au territoire.

En préambule au séminaire, les représentants du CCEE ont rappelé leur rôle d'accompagnateur. L'objectif principal de ce séminaire était de regrouper le secteur artistique afin de créer un temps de réflexion partagé et de favoriser l'expression des points de vue de chacun, pierre angulaire du dialogue constructif.

Il a été souligné la nécessité de se fédérer, de porter une parole commune auprès de l'instance politique régionale, soucieuse d'accompagner des dynamiques territoriales de développement artistique et d'accompagner la structuration du secteur des arts plastiques et d'accroître sa visibilité.

⁴⁷ Caractéristique compensée quelque peu par les dispositifs d'aide à la mobilité ou liés à la continuité territoriale.

Durant ce séminaire j'ai pu identifier une situation et un certain nombre de besoins, tout à fait similaires à ceux que nous pouvons identifier en métropole.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION ET BESOINS IDENTIFIÉS

1. En ce qui concerne le contexte réunionnais et métropolitain :

- milieu autocentré davantage régi par des convenances tacites que par des règles claires et explicites.
- isolement, individualisme.
- illisibilité des parcours et des procédures.
- incompréhension du contexte professionnel
- absence d'évaluation des ressources disponibles et faible présence de lieux d'information adaptés
- scène artistique locale peu valorisée
- faible dynamique interprofessionnelle
- pas d'organisation collective pour se constituer en interlocuteur pour une prise en compte véritable par les collectivités et organisations du territoire
- secteur reconnu au niveau des politiques publiques uniquement à travers le marché de l'art et insuffisamment au regard du travail considérable effectué dans l'intérêt général, auprès du service public en général et de la culture en particulier.

2. Des besoins liés à des problèmes d'accessibilité :

À des lieux de travail adaptés

- collectifs
- individuels

Aux professions intermédiaires du monde l'art

- marchands, galeristes, chargés de production
- ingénierie culturelle et financière
- médiateurs

À des moyens de production

- outils, ateliers techniques de production
- dispositifs d'aide à la production

Aux lieux de diffusion

- marchands et non-marchands
- foires, biennales

À la mobilité

- nationale
- internationale

À la mutualisation de compétences et à la qualification

- par le biais de connexions interprofessionnelles
- par l'accès à l'information et à la formation

3. Analyse de la situation

Que ce soit à La Réunion ou en Hexagone, chacun s'accorde à reconnaître que le secteur des arts plastiques est spécifique, complexe, qu'il souffre d'un cloisonnement culturel et économique.

Le constat est un manque de lisibilité de ce que fait chacun, de la localisation et du mode d'accès à l'information, aux ressources, voire de la capacité à s'en saisir (complexité des dispositifs, des procédures administratives, juridiques, sociales, fiscales, etc.). Il apparaît nécessaire de considérer notre contexte comme un environnement avec des acteurs qui devraient mieux se connaître pour mieux échanger, au sein même du secteur autant qu'à l'extérieur.

D'où les questions à se poser :

Quand et comment échanger ?

Selon quelle démarche ?

Avec qui ?

Quels outils de veille, de prospection et de mise en œuvre ?

4. Préconisations

Fédérer le secteur artistique par le dialogue me semble fondamental pour enclencher une démarche de représentation. Cette démarche doit toucher également l'ensemble des acteurs de la « filière des arts plastiques » afin d'engager une démarche collective.

Il s'agit de faire en sorte de :

- leur transmettre des contenus informatifs et pratiques,
- évaluer l'information manquante et les niveaux d'information existants,
- recenser et évaluer des besoins en formation,
- recenser, valider des besoins et œuvrer à la création d'une charte de déontologie collective assurant la qualité des échanges et la sécurisation des parcours professionnels,
- envisager les bases d'une meilleure coopération territoriale entre les acteurs privés et publics du secteur des arts plastiques en vue d'améliorer et d'harmoniser les politiques publiques existantes,
- constituer un réseau d'appui aux artistes de ces territoires,
- et enfin, d'améliorer l'organisation et la professionnalisation de ce secteur.

La FRAAP soutient la mise en réseaux des associations fédérées afin de réfléchir à mener des actions communes et à gagner en visibilité sur le territoire régional en nouant des contacts privilégiés avec toutes les collectivités territoriales et les autres acteurs du champ des arts plastiques implantés localement.

La relation entre l'artistique et le politique doit se construire dans une rencontre de désirs et un croisement des projets artistiques et politiques. C'est dans cette rencontre que doivent se construire des partenariats singuliers qui tiennent compte de l'identité des partenaires et des particularités des territoires.

Depuis quelques semaines, l'équipe de la FRAAP et moi-même travaillons à la préparation de nos prochaines Rencontres nationales inter-associatives en Champagne-Ardenne. Récemment, la vice-présidence culture de la Région nous a présenté son souhait d'enclencher une démarche de concertation sur le secteur des arts plastiques et souhaite nous associer à celle-ci.

J'ai, lors des rencontres avec les élus, eu l'occasion de souligner la démarche entreprise par le CCEE de La Réunion. Peu de régions ont enclenché une concertation telle que l'entreprend le CCEE et j'espère vivement que chaque artiste, chaque association et l'ensemble du secteur des arts plastiques de La Réunion entretiendront la dynamique engendrée lors de cette rencontre professionnelle.

Le CCEE, le Conseil régional de La Réunion peuvent compter sur l'appui de la FRAAP dans cette démarche, et, par l'intermédiaire de LERKA, nous proposons un rapprochement avec notre coordinatrice et notre chargée d'information et de ressources pour imaginer ensemble des pistes de collaboration future.

En attendant de revoir certains d'entre vous en mai 2015 lors de nos Rencontres nationales à Reims, je vous souhaite une bonne continuation.

Laurent MOSZKOWICZ
Co-président de la FRAAP

ANNEXE 8

LISTE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

(non exhaustive)

Cheminement (s) - www.cheminements.org

Cheminement(s) est une association créée en juillet 2000 suite à une manifestation artistique éponyme à Saint-Denis en décembre 1999 qui avait regroupé plus de cinquante artistes de tous horizons dont des plasticiens.

Cheminement(s) accompagne et diffuse la création plastique en créant des situations de rencontre entre l'artiste, l'œuvre contemporaine et le (s) public (s). Par la mise en place de résidences d'artistes, d'expositions, de rencontres et de discussions, l'association construit par la même un réseau pour faire vivre l'art à La Réunion et dans l'océan Indien, tout en développant des solutions pour rendre plus accessible l'art contemporain.

En adhérant à l'association, les plasticiens bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches administratives et comptables et d'informations sur leur statut administratif et juridique.

Cheminement(s) développe par ailleurs un centre de ressources documentaires et diffuse de l'information sur les appels d'offre pour des résidences, concours, festivals ou salons ainsi que sur la programmation culturelle de La Réunion. L'association est devenue un relais local référencé par la Maison des artistes et renseigne en particulier sur le calcul du bénéfice artistique, et de manière plus générale, sur de l'information administrative.

Le Centre culturel Village Titan - www.villagetitan.re

L'association Village Titan a été créée en octobre 1983 par Alain SÉRAPHINE, artiste plasticien, dans la volonté de pallier un manque criant de structures d'enseignement artistique dans la région Ouest de La Réunion et en particulier dans la ville du Port. L'association est à l'origine de l'existence de l'École des beaux-arts, de l'ILOI et de Pipangay. Village Titan Centre culturel a pour ambition d'être un lieu d'éducation, de formation, d'expressions et de pratiques artistiques. Parmi les nombreuses activités proposées figurent les arts plastiques. Village Titan Centre culturel intervient également dans les établissements scolaires et dans les quartiers sur des actions de sensibilisation et d'éducation artistique.

Dans le domaine de la création, le centre accueille, par exemple, le plasticien vidéaste NIKUNJA en résidence. Les expositions participent à la diffusion.

Lerka - www.lerka.com

Espace de recherche et de création en arts actuels se veut être un outil de développement de la création actuelle et de la réflexion critique dans l'île, dans son rapport à l'actualité artistique internationale, en privilégiant la zone océan Indien et les régions présentant des liens culturels avec La Réunion. Fondée en 2002 par un collectif d'artistes et d'acteurs culturels issue en partie de Jeumon art plastique, l'association est dirigée par un bureau ne comportant pas de plasticiens.

La démarche est interdisciplinaire, tant du point de vue de la création (arts visuels, poésie, musique, théâtre) que de la recherche (histoire de l'art, sociologie, anthropologie). Régulièrement, et en fonction de ses moyens et du projet, Lerka⁴⁸ (également membre de la FRAAP) accueille des artistes en résidence dans des locaux mis à disposition par la Ville de Saint-Denis. L'association organise des expositions, des colloques, et des actions en direction de public éloigné de l'offre culturelle.

48 Antoine Du VIGNAUX, membre fondateur de l'association siège à la Commission « Vivre ensemble » du CCEE.

Art Sud - www.artsud.org

Art Sud, Centre des arts du feu, a été co-fondé en 1993 par Michel DELPRÈTE, artiste peintre, et Claude BERLIE-CAILLAT, sculpteur céramiste.

L'association bénéficie de l'appui de la DAC-OI, du Conseil régional, du Conseil départemental et de la ville de Saint-Joseph. Elle dispose d'une salle d'exposition, de 650 m² d'ateliers couverts (production, cours théoriques et pratiques) et d'une résidence d'accueil des artistes.

Ses domaines d'intervention sont la création (sculpture, installation, artisanat d'Art de typologie réunionnaise), les résidences d'artistes, l'éducation artistique, l'innovation, la recherche, le développement, la pré-production industrielle (signalétique, mobilier urbain) et les échanges internationaux (résidences d'artistes, expositions,...).

Les Rencontres alternatives - www.les-rencontres-alternatives.com

L'association « Les Rencontres alternatives » a pour objet la promotion des créateurs et artistes locaux dans les domaines du design (mobilier et d'objet) du bijou actuel, de l'illustration, du stylisme (adulte, enfant et accessoire), de la céramique et de la photographie. Elle organise des festivals de créateurs qui se déroulent trois à quatre fois par an ainsi que des actions en lien avec la création. Les artistes plasticiens ont aussi leur place dans ces événements. La 17^{ème} Rencontre alternative s'est déroulée à l'Étang du Gol le 28 juin 2015. Étaient réunis une trentaine de créateurs et d'artistes.

L'association propose à ses adhérents un lieu d'exposition, en contrepartie d'une cotisation de 25 euros. Elle souhaite mettre à disposition des artistes des « boutiques éphémères », pour leur permettre l'accès à un espace de vente pendant quinze jours.

Constellation - www.constellation.re

Constellation est une structure associative et non-lucrative qui propose sur son site un ArtShop, soit une galerie de vente d'œuvres (dessins, photographies, sérigraphies). Constellation c'est aussi des ateliers pour les enfants, la conception d'événement mixant des pratiques artistiques différentes et dans des lieux publics.

ANKRAJ-OI - <http://ankraj.canalblog.com>

Créée en 2010, l'association Ankraj-OI a pour objectif de soutenir la création en arts plastiques et visuels par le portage de résidences et de développer de nouveaux projets dans la zone océan Indien (rendez-vous, éditions, expositions, etc.).

STUDIO MARMELADE - <http://studiomarmelade.wix.com/asso>

C'est une association co-fondée par d'anciens étudiants diplômés des beaux-arts, plasticiens et conseillers en art, et avant tout amateurs d'art. Établie à La Réunion au Port, son objectif est de promouvoir les arts visuels en réunissant des artistes confirmés et émergents lors d'expositions collectives, mais aussi de soutenir la production artistique à La Réunion. L'association STUDIO MARMELADE propose l'acquisition des œuvres originales, ainsi que des multiples. L'association s'engage, pour chaque vente d'œuvre, à reverser un don à une association finançant la recherche scientifique, spécialement les organismes soutenant la cause du cancer du sein.

Union Des Artistes de la Réunion⁴⁹ (Udar)

L'association s'est donné pour but de « promouvoir les Arts Plastiques, de faire connaître la production réunionnaise à La Réunion, en France métropolitaine comme à l'étranger. Elle s'interdit toute discussion d'ordre politique ou religieux ».

Ouverte à tous les artistes qui vivent à La Réunion, professionnels ou amateurs, reconnus ou débutants, elle se veut être un véritable creuset de réflexion autant qu'un outil au service de ses adhérents. Dans cet esprit, elle organise régulièrement des expositions collectives et participe activement à plusieurs manifestations de prestige tant dans l'île que dans l'océan Indien et en métropole.

⁴⁹ association déclarée en préfecture le 11 juin 1980

LISTE DES SIGLES

- AÉRES** : Agence autonome d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- CCEE** : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
- C.G.S.S** : Caisse Générale de Sécurité Sociale
- CINOR** : Communauté intercommunale du Nord de La Réunion
- CIREST** : Communauté intercommunale des communes de l'Est
- CNAP** : Centre national des arts plastiques
- DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles (actuellement DAC-OI)
- DAC-OI** : Direction des affaires culturelles océan Indien
- DGCA** : Direction générale de la création artistique
- DNA** : Diplôme national d'art
- DNSEP** : Diplôme national supérieur d'expression plastique
- DNA** : Diplôme national d'art
- DNAP** : Diplôme national d'arts plastiques
- EPCC** : Établissement public de coopération culturelle
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- ESA** : École supérieure d'art
- ESPE** : École supérieure du professorat et de l'éducation
- FRAC** : Fonds régional d'art contemporain
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- ISF** : Impôts de solidarité sur la fortune
- JIR** : Journal de l'île de La Réunion
- LAC** : Lieu d'art contemporain
- MADOI** : Musée des arts décoratifs de l'océan Indien
- MDA** : Maison des artistes
- PAC** : Projet artistique et culturel
- RFO** : Radio France Outremer devenue Réunion première
- RSA** : Revenu de solidarité active
- SDAP** : Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- TCO** : Communauté d'agglomération du territoire de la côte Ouest
- URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
- VAE** : Validation des acquis de l'expérience

BIBLIOGRAPHIE

- « Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion », CCEE avec la collaboration de la Direction régionale de la jeunesse et des sports – juillet 1986.
- « Enseignement artistique : luxe ou nécessité », rapport CCEE – 1994-1995.
- « États généraux de la culture », travaux préparatoires/bilans, CCEE – 1998.
- « Les rencontres de la Culture 2000 – Horizons culturels : le pari de La Réunion », CCEE – 29 et 30 septembre 2000.
- « États généraux de la culture », synthèse finale, ateliers arts plastiques – octobre 2004.
- « Art contemporain réunionnais, art contemporain à La Réunion : construction locale de l'identité et universalisme en art en situation post-coloniale », Patricia DE BOLLIVIER, thèse de doctorat en Socio-anthropologie de l'art, Paris, EHESS en cotutelle avec l'Université de La Réunion, 2005.
- 22 ans d'activités du CCEE, commission 1 « Culture – techniques de l'information et de la communication – audiovisuel – mobilité ». Recueil des avis et des propositions, 1984 à 2006.
- « Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion », étude CCEE – avril 2008.
- « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais-es », étude CCEE – novembre 2013.
- Avis et propositions du CCEE – 2006 à 2013.
- Profession artiste plasticien, Olivier RAMOUL-PAJDA, Eyrolles éditeur, 2014.
- « Bilan de la rencontre professionnelle sur la situation des arts plastiques à La Réunion » organisée par le CCEE – Bilan rédigé par la FRAAP – 11 octobre 2014.
- Comptes rendus des réunions de la commission « Vivre ensemble » de 2013 à 2015, CCEE.

LISTE DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

(par ordre chronologique)

- 1986** *Actes du colloque des Comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des ROM, 30-31 janvier 1986.*
L'Inde et La Réunion, brochure de l'exposition.
Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion, document ronéoté.
- 1987** *Action poétique, « Poètes de La Réunion/Fon n'Kézèr La Réunion », n^{os} 107/108.*
Amode ISMAEL-DAOUDJEE (dir.), *Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion, Actes du colloque international 10-11 juillet 1987.*
- 1988** Alain ARMAND, Carpanin MARIMOUTOU et Monique SÉVERIN, *Figures de la littérature réunionnaise contemporaine.*
Jean-Marie DESPORT, *De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848 (2^e éd., Océan éd., 1989).*
- 1989** *Actes du colloque « Culture, identité et développement », 6-8 juillet 1989, La Réunion, document ronéoté.*
- 1990** Prosper ÈVE, *Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion.*
Claude WANQUET, *La Révolution à La Réunion (1789-1803), CCEE Région Réunion, Musée de Villèle-Conseil général de La Réunion, plaquette de l'exposition.*
- 1992** *Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion.*
Vert mascalrin, vidéogramme.
Robert GAUVIN, *Médias et démocratie, document ronéoté.*
- 1993** Commission transversale, *Données psychosociales et contenu des programmes, document ronéoté.*
- 1994** *Enseignement artistique : luxe ou nécessité ? rapport.*
- 1995** *Le mensonge de l'Ibis, vidéogramme.*
- 1996** *Mobilité, culture et développement. Avis du CCEE, Actes du colloque, 9-10 octobre 1996, La Réunion.*
Le peuplement des Mascareignes, vidéogramme.
AERVER, *Éléments de réflexion sur la synthèse de vie des enfants à La Réunion et proposition concrètes, document ronéoté.*
- 1997** *Bat'karé en forêt, bande dessinée, CCEE Région Réunion/ONF.*
La problématique du développement culturel à La Réunion, Coll. « Esquisses ».
Le paysage audiovisuel à La Réunion, rapport.
- 1998** *L'état de la coopération régionale, rapport.*
La problématique de l'éducation à La Réunion, Coll. « Esquisses ».

- 2000** *Le socio-éducatif à La Réunion, rapport.*
Coopération régionale : la situation associative à Madagascar, rapport.
Ces Européens qui veulent parler et vivre leurs langues. Guide européen multilingue des communautés culturelles et des maisons de pays d'Europe, 2000 (1^{re} éd.).
 Contribution du CCEE pour les pages sur La Réunion : traductions française, anglaise et créole.
Les rencontres de la culture 2000. Horizon culturel : le pari de La Réunion, Actes des rencontres de la culture, 29-30 septembre 2000, La Réunion.
- 2001** *Pour une école sans drogue, rapport.*
Réflexion sur la coopération régionale associative, répertoire.
Quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien ? , Actes du Forum territorial ERE, 29 et 30 juin 2001, La Réunion.
Actes des XI^e RILC.
La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion », Coll. « Esquisses ».
- 2002** *Table ronde sur l'éducation populaire, les élus : construire ensemble, synthèse.*
Le paysage audiovisuel réunionnais, rapport.
 CCEE de La Réunion et CROS, *Synthèse de l'atelier « Sport et Tourisme », Assises du Sport à La Réunion, 7 octobre 2002.*
- 2004** *20 ans. du CCEE*
 CURAPS, *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion. État des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable.*
- 2005** *LanKRéol, recueil de nouvelles en créole réunionnais primées en 2004.*
Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc national de La Réunion, rapport.
Lanvironeman, alon mèt ansanm ! Actes du colloque inter-CCEE, 2-4 décembre 2003, La Réunion, cédérom.
- 2006** *La kaz créole de La Réunion, CCEE Région Réunion/Lofis la lang kréol La Réunion/Tikouti.*
- 2007** *LanKRéol, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais primés en 2005-2006.*
- 2008** *La place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion, étude.*
Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel, plaquette.
- 2009** *LanKRéol, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais primés en 2007-2008.*
Actes de la Journée mondiale de la philosophie, 2008.
- 2010** *LanKRéol, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais. Œuvres primées et mentions spéciales de 2009.*

- 2011** *LanKRéol*, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais primés en 2010.
La place des outre-mer dans le sport français, synthèse du colloque inter-CCEE, 14-16 novembre 2010, La Réunion.
Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion, étude.
Le service public de l'audiovisuel à La Réunion, rapport.
- 2012** *LanKRéol*, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais. Prix LanKRéol, encouragement du jury et mentions spéciales de 2011.
- 2013** *LanKRéol. Konpil*, Bann pri 2004-2011, LanKRéol 2012, Bann dalon la Martinik.
LanKRéol na 10 an ! cédérom.
Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais(es), étude.
L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire, Actes du colloque, novembre 2012, La Réunion.
Le tourisme à La Réunion, rapport.
- 2014** *Actes des XXIII^e Rencontres Interrégionales des Langues et Cultures régionales.*
- 2015** *LanKRéol*, recueil de nouvelles, contes, légendes et poèmes en créole réunionnais. Prix LanKRéol 2013, Konpliman, Koudpous et Koudkèr de 2013 et Prix LanKRéol 2014, Konpliman et Koudpous de 2014.
30 ans du CCEE de La Réunion • 1984 - 2014 / Histoire d'un conseil consultatif ultra-marin.

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	P 3
----------------------------------	------------

INTRODUCTION.....	P 5
--------------------------	------------

1^{ère} PARTIE

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

SUR LA SITUATION DES ARTS PLASTIQUES À LA RÉUNION	P7
--	-----------

A – LES POLITIQUES PUBLIQUES	P7
------------------------------------	----

1. L'ÉTAT	P7
2. LA RÉGION RÉUNION	P9
3. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	P10
4. LES POLITIQUES COMMUNALES.....	P11
5. LES INTERCOMMUNALITÉS	P11

B – LES ASSOCIATIONS	P13
----------------------------	-----

C –LE SECTEUR PRIVÉ	P13
---------------------------	-----

2^e PARTIE

LES ARTISTES PLASTICIENS À LA RÉUNION.....	P15
---	------------

3^e PARTIE

LES OUTILS DE PROMOTION ET DE VALORISATION

À DISPOSITION DE L'ARTISTE PLASTICIEN.....	P19
---	------------

A – LIEUX D'EXPOSITIONS INSTITUTIONNELS, ASSOCIATIFS ET PRIVÉS	P19
--	-----

B – LES ÉVÉNEMENTS D'ART CONTEMPORAIN.....	P20
--	-----

C – LES MÉDIAS ET LEUR IMPLICATION AUPRÈS DES ARTISTES PLASTICIENS.....	P22
---	-----

D – LA CRITIQUE D'ART ET LES REVUES SPÉCIALISÉES	P22
--	-----

4^e PARTIE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P25
--	------------

A – L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA MATERNELLE AU BACCALAURÉAT	P25
---	-----

B – L'ÉDUCATION ARTISTIQUE EN PRIMAIRE ET SECONDAIRE.....	P25
---	-----

C – OFFRES EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC	P26
---	-----

D – ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS DE LA RÉUNION	P27
---	-----

E – FORMATION PROFESSIONNELLE	P28
-------------------------------------	-----

5^e PARTIE

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES ARTS PLASTIQUES

À LA RÉUNION ET LES PRÉCONISATIONS	P29
---	------------

A – LES PRINCIPAUX FREINS	P29
---------------------------------	-----

B – LES PRÉCONISATIONS.....	P30
-----------------------------	-----

ANNEXES

Annexe 1	Code général des impôts – définition de l’œuvre d’art.....	P35
Annexe 2	La Maison des Artistes et l’Agessa : présentation	P37
Annexe 3	Les sociétés d’auteurs	P39
Annexe 4	Les lieux d’expositions à La Réunion.....	P41
Annexe 5	« La difficulté de la critique artistique en situation d’insularité excentrée, observée sur l’exemple de La Réunion » (Jean ARROUYE)	P43
Annexe 6	Liste non exhaustive des acteurs du secteur des arts plastiques rencontrés par le CCEE	P53
Annexe 7	Bilan de la rencontre professionnelle sur la situation des arts plastiques à La Réunion organisée par le Conseil de la culture, de l’éducation et de l’environnement à l’École supérieure d’art du Port, île de La Réunion – 11 octobre 2014.....	P55
Annexe 8	Liste des associations d’artistes	P59
LISTE DES SIGLES	P61
BIBLIOGRAPHIE	P62
LISTE DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION	P63
SOMMAIRE	P66



© CCEE, 2016
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
34, rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis - Île de La Réunion
Tél. 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73
courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr - courrier@ccee.re

Tous droits de reproduction réservés - La vente de cet ouvrage est strictement interdite.
Rédaction : commission 1 « Vivre ensemble » du CCEE de La Réunion assistée par la chargée de mission Émilie HOARAU.
Composition : La Mok.Prod

www.ccee.re

© CCEE

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
34, rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis - Île de La Réunion
Tél. 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73
courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr - courrier@ccee.re

www.ccee.re

Avril-Mai 2016

